

POLITIQUE FORESTIÈRE

26

Critères et indicateurs de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique



Série Politique forestière 26



Organisation internationale des bois tropicaux

Critères et indicateurs de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique



Série Politique forestière 26



Organisation internationale des bois tropicaux

Citation recommandée: OIBT 2023. *Critères et indicateurs de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique*. Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Yokohama, Japon.

L'OIBT est une organisation intergouvernementale qui favorise la conservation, la restauration, ainsi que la gestion, l'utilisation et le commerce durables des ressources des forêts tropicales. Ses membres représentent 80 pour cent des forêts tropicales dans le monde et 90 pour cent du commerce international des bois et produits dérivés tropicaux. L'OIBT élabore des textes d'orientation et des lignes directrices ayant fait l'objet d'un accord international et visant à favoriser la gestion durable des forêts ainsi que les entreprises forestières, et elle aide les pays tropicaux membres à adapter ces politiques et lignes directrices aux conditions locales et à les mettre en œuvre par des projets sur le terrain. En outre, l'OIBT rassemble, analyse et diffuse des données relatives à la production et au commerce des bois tropicaux, faisant d'elle la source primordiale pour s'informer sur l'économie mondiale des bois tropicaux et suivre les statistiques et les tendances connexes. Depuis son entrée en activité en 1987, l'OIBT a financé plus de 1 200 projets, avant-projets et activités pour une valeur dépassant 430 millions de dollars des États-Unis. Tous les projets sont financés par des contributions volontaires, les principaux donateurs à ce jour étant les gouvernements du Japon et des États-Unis d'Amérique.

Déni de responsabilité

Les désignations employées dans la présente publication de même que la présentation du contenu n'impliquent en aucune manière l'expression d'une quelconque opinion se rapportant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ou bien de ses autorités, ou encore concernant la délimitation de ses frontières et limites.

Légendes des photographies et crédits

Première de couverture: Entretien de plantules dans le village d'Aguegan, au Togo. *Photo: Soka Gakkai*

Deuxième de couverture: Des villageoises s'investissent dans la restauration des paysages forestiers et l'agroforesterie dans le village de Dimbroko, en Côte d'Ivoire. *Photo: MALEBI*

Quatrième de couverture: Des étudiants forestiers au Cameroun. *Photo: ENEF de Mbalmayo*

© ITTO 2023

Cet ouvrage est protégé par des droits d'auteur. À l'exception du monogramme de l'OIBT, les informations graphiques et textuelles de cette publication peuvent être reproduites en intégralité ou en partie à condition qu'elles ne soient ni vendues, ni exploitées à des fins commerciales, et que leur source soit citée.

ISBN 978-4-86796-000-4

Table des matières

Avant-propos	4
Abréviations et acronymes	5
Résumé analytique	6
1 Introduction	7
Méthodologie	7
Adaptation des C&I de l'OIBT au contexte africain.	8
2 Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique	11
3 Modèle de rapport pour le suivi, l'évaluation et la communication d'informations sur la base des C&I	15
Critère 1: Conditions habilitantes de la gestion durable des forêts	15
Critère 2: Étendue et état des forêts.	25
Critère 3: Santé et résilience de l'écosystème forestier	31
Critère 4: Production forestière.	38
Critère 5: Biodiversité forestière	50
Critère 6: Protection des sols et des eaux	56
Critère 7: Aspects économiques, sociaux et culturels	59
Ressources	69

Avant-propos

Depuis près de trois décennies, l'OIBT promeut les critères et indicateurs (C&I) comme outils de mise en œuvre de la gestion durable des forêts (GDF) tropicales. L'OIBT a ainsi élaboré le premier ensemble de C&I de la GDF en 1992, qui sera par la suite révisé en 1998, puis de nouveau en 2016 afin d'y refléter l'expérience acquise en matière de gestion des forêts tropicales et les développements intervenus au niveau international en la matière.

Les forêts revêtent une importance vitale pour le développement socio-économique des pays d'Afrique. Elles fournissent en effet à des millions d'Africains pauvres d'importants compléments nutritifs, des médicaments traditionnels, de l'énergie domestique et des matériaux de construction. L'exploitation forestière et l'agriculture constituent en outre les principaux pourvoyeurs d'emplois et contribuent de manière importante aux économies de la plupart des pays du continent.

Cette importance des forêts en Afrique a conduit l'Organisation africaine du bois (OAB), aujourd'hui disparue, à élaborer une série de principes, critères et indicateurs (PCI) pour la gestion durable des forêts tropicales de la région Afrique. L'OIBT et l'OAB ont par la suite travaillé de concert pour publier en 2003 un ensemble commun intitulé *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique*.

Or, ces dernières années, il était devenu impérieux de réviser ces PCI de l'OAB-OIBT à la lumière des évolutions intervenues dans le contexte international concernant particulièrement:

- la reconnaissance accrue du rôle crucial que jouent les forêts tropicales dans la lutte contre le changement climatique;
- l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030; et
- les initiatives en matière de restauration de paysages forestiers.

L'OIBT a publié en 2015 ses *Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts naturelles tropicales*. À cet égard, à l'occasion d'un atelier qu'elle a organisé en 2017 à Cotonou, au Bénin, en vue de les diffuser, les participants avaient vivement recommandé que la version 2016 des C&I de l'OIBT soit révisée et adaptée en vue d'assurer leur pertinence pour l'Afrique. En conséquence, l'OIBT a chargé deux spécialistes, Richard Eba'a Atyi et Olivier Ahimin Adje, de réviser ces C&I de l'OIBT dans l'objectif de les adapter au contexte africain. Le fruit de leurs travaux a ensuite été présenté à des experts africains lors d'un atelier tenu à Douala, au Cameroun, du 28 au 30 septembre 2021, qui ont passé en revue ce nouvel ensemble de C&I pour l'Afrique.

L'ensemble de C&I de l'OIBT pour l'Afrique qui est présenté dans le présent document, sur la base des résultats de l'atelier, a bénéficié de la vaste somme d'expérience accumulée suite à la mise en œuvre des *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* dans le cadre d'un projet régional exécuté en plusieurs phases de 2003 à 2016. Le présent document, qui est publié en anglais et en français, intègre également les nouvelles connaissances se rapportant à la crise climatique et à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Je remercie Eba'a Atyi et Ahimin Adje ainsi que l'ensemble des participants à l'atelier de Douala pour les travaux qu'ils ont conduit en vue d'élaborer les C&I pour l'Afrique, contribuant ainsi au mandat de l'OIBT consistant à promouvoir la gestion durable des forêts tropicales de la planète. J'exprime également toute ma gratitude à l'Union européenne (qui a financé l'atelier et la majeure partie des travaux d'expertise-conseil) ainsi que le Gouvernement du Japon (qui a financé la version définitive de cet ouvrage de la série OIBT Politique forestière) de leur générosité.

Sheam Satkuru

Directrice exécutive de l'OIBT

Novembre 2023

Abréviations et acronymes

C&I	critères et indicateurs
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
DFP	domaine forestier permanent
GDF	gestion durable des forêts
ha	hectare(s)
kg	kilogramme(s)
m.	mètre(s)
MAAN	mesures d'atténuation appropriées au niveau national
OAB	Organisation africaine du bois (aujourd'hui disparue)
ODD	Objectifs de développement durable
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONG	organisation non gouvernementale
PCI	principes, critères et indicateurs
PIB	produit intérieur brut
REDD+	réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement
RPF	restauration des paysages forestiers
UFA	unité forestière d'aménagement
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
\$EU	dollar(s) des États-Unis

Résumé analytique

Les *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* (PCI de l'OAB-OIBT), publiés conjointement en 2003 par l'OIBT et l'Organisation africaine du bois (OAB), avaient été conçus pour guider les pays membres des deux organisations dans les actions qu'ils mènent dans l'objectif de promouvoir et de mettre en œuvre la gestion durable des forêts naturelles. Suite à une recommandation formulée lors d'un atelier régional de l'OIBT organisé en 2017, le Programme de travail biennal de l'OIBT 2021-2022 a prévu, entre autres, la révision de ces PCI de l'OAB-OIBT.

Le présent document («C&I pour l'Afrique») a été préparé sur la base des *Critères et indicateurs OIBT de la gestion durable des forêts tropicales*, publiés en 2016. Élaborés avec le concours d'experts issus de l'ensemble des pays africains membres de l'OIBT, ils ont en outre bénéficié des éclairages tirés des enseignements de la mise en œuvre, entre 2003 et 2016, d'un projet régional de l'OIBT sur les PCI de l'OAB-OIBT. Les C&I pour l'Afrique tiennent par ailleurs compte des spécificités du secteur forestier africain, qui se caractérise par la nécessité d'améliorer sa gouvernance (Critère 1), le rôle important de ce secteur dans les économies nationales (Critère 4) et l'importance socio-économique des forêts pour les collectivités en Afrique (Critère 7). Compte tenu de ces considérations, les C&I pour l'Afrique comportent un plus grand nombre d'indicateurs que ceux figurant dans les C&I de l'OIBT de portée mondiale publiés en 2016.

Le développement des C&I pour l'Afrique s'est échelonné en quatre grandes étapes, dont les trois premières ont été conduites par les consultants que l'OIBT a recrutés à cette fin: 1) un examen du niveau d'application des C&I de la gestion durable des forêts tropicales par les pays africains membres de l'OIBT; 2) un examen des *Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale* et des *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*; 3) une première mouture («zéro») du nouvel ensemble de C&I de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique auquel ont été intégrés divers aspects couverts dans les trois séries de lignes directrices de l'OIBT; et 4) un atelier régional technique ayant pour but de valider la première mouture, qui a réuni 30 participants de dix pays africains membres de l'OIBT.

Adapter les C&I de l'OIBT au contexte africain

Les forêts africaines doivent être protégées et gérées suivant des pratiques durables de manière à leur permettre non seulement de procurer des services écosystémiques, mais aussi de répondre aux besoins alimentaires, énergétiques et économiques des collectivités. Pour adapter l'ensemble des C&I de l'OIBT à caractère universel au contexte africain, il a fallu y apporter des modifications notables, et notamment augmenter de 58 à 94 le nombre d'indicateurs. Les modifications du nombre d'indicateurs correspondant à chaque critère se présentent comme suit:

- Critère 1: Conditions habilitantes de la gestion durable des forêts (17 indicateurs, contre 11 dans les C&I de l'OIBT de portée mondiale publiés en 2016)
- Critère 2: Étendue et état des forêts (10 indicateurs, contre 8)
- Critère 3: Santé et résilience de l'écosystème forestier (13 indicateurs, contre 5)
- Critère 4: Production forestière (18 indicateurs, contre 10)
- Critère 5: Biodiversité forestière (10 indicateurs, contre 7)
- Critère 6: Protection des sols et des eaux (7 indicateurs, contre 5)
- Critère 7: Aspects économiques, sociaux et culturels (19 indicateurs, contre 12).

1 Introduction

En 1990, l'OIBT a élaboré ses *Directives pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*, qui ont été suivies de plusieurs autres ensembles de directives thématiques (par ex., sur les plantations, la conservation de la biodiversité et les incendies de forêt). La première version des Critères et Indicateurs (C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles a été publiée en 1992, juste avant le Sommet de la Terre de Rio. Ils seront par la suite révisés, en 1998 et en 2016, afin de prendre en compte l'expérience acquise à travers leur application ainsi que les évolutions intervenues sur le plan des processus internationaux associés aux politiques forestières. L'OIBT et l'Organisation africaine du bois (OAB) ont conjointement publié en 2003 les *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion forestière durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* (PCI OAB-OIBT). Ce document, qui harmonisait deux processus parallèles, avait été conçu pour guider les pays membres des deux organisations dans leurs actions visant à promouvoir et à mettre en œuvre la gestion durable de leurs forêts naturelles.

Suite à la recommandation d'un atelier régional destiné à diffuser les *Lignes directrices volontaires de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles*, qui s'est tenu à Cotonou (Bénin) du 8 au 12 mai 2017, le Programme de travail biennal 2021-2022 de l'OIBT a prévu, entre autres, la révision des PCI de l'OAB-OIBT. C'est dans le contexte de la mise en œuvre de cette recommandation que le présent ouvrage a été commandé par l'OIBT.

Les *Critères et indicateurs de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique* («C&I pour l'Afrique») ont été élaborés avec le concours d'experts issus de tous les pays africains membres de l'OIBT, qui se sont réunis lors d'un atelier régional organisé à Douala, au Cameroun, en septembre 2021. Ils ont été enrichis par les enseignements tirés de la mise en œuvre, entre 2003 et 2016, du projet régional de l'OIBT [PD 124/01 (M)] sur les PCI de l'OAB-OIBT. Le présent document prend également en compte les spécificités du secteur forestier africain, qui se caractérise par la nécessité d'améliorer sa gouvernance (Critère 1), le rôle important de ce secteur dans les économies nationales (Critère 4) et l'importance socio-économique des forêts pour les collectivités en Afrique (Critère 7). Compte tenu de ces considérations, les C&I pour l'Afrique comportent un plus grand nombre d'indicateurs que la plus récente version des C&I de l'OIBT de portée mondiale (OIBT 2016).

Méthodologie

Quatre grandes étapes ont été suivies pour élaborer ces C&I pour l'Afrique, dont les trois premières ont été conduites par les consultants recrutés par l'OIBT à cet effet:

- 1) Un examen du niveau d'application des C&I de la gestion durable des forêts tropicales par les pays africains membres de l'OIBT, y compris l'analyse du fonctionnement des groupes de travail mis en place lors des phases successives du projet de l'OIBT [PD 124/01 (M)]. Un bilan de l'utilisation des PCI par les pays membres incluant les rapports nationaux sur les progrès enregistrés vers la GDF; la formation des auditeurs; et la conduite de missions d'audit pilotes.
- 2) Un examen des trois documents suivants contenant les lignes directrices de l'OIBT: 1) *Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale*; 2) *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*; et 3) *Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles*.
- 3) L'élaboration de la première mouture («zéro») du nouvel ensemble de C&I de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique afin d'y intégrer les différents aspects couverts par les lignes directrices suscitées. La préparation de cette version initiale a aussi pris en compte les récentes évolutions se rapportant aux rôles des forêts dans la lutte contre le changement climatique et à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Des responsables de l'OIBT ont également contribué des observations sur ce projet initial, qui y ont été intégrées.

- 4) L'organisation à Douala, au Cameroun, d'un atelier régional technique destiné à valider le projet initial. Il a réuni 30 participants issus des dix pays africains membres de l'OIBT suivants: Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Libéria, Mali, Mozambique, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo et Togo. Trois pays membres, à savoir le Bénin, le Ghana et Madagascar, n'ont pu y participer pour des raisons logistiques.

Sur la base des travaux réalisés au cours des deux premières étapes, l'adaptation des C&I au contexte africain a consisté à supprimer certains indicateurs de la version originelle, à en modifier d'autres ou à en élaborer de nouveaux.

Adaptation des C&I de l'OIBT au contexte africain

L'importance des forêts pour les économies nationales des pays africains explique pourquoi les experts africains, réunis lors de l'atelier de Douala, ont consacré une grande part de leurs efforts au Critère 4 (Production forestière) et l'ont adapté de manière détaillée au contexte africain, en augmentant de manière substantielle le nombre de ses indicateurs.

Les forêts africaines doivent être protégées et gérées suivant des pratiques durables de manière à leur permettre non seulement de procurer des services écosystémiques essentiels, mais aussi de répondre aux besoins alimentaires, énergétiques et économiques des collectivités. Dans le présent document, l'importance sociale des forêts pour les populations africaines est mise en exergue dans le Critère 7, les experts ayant jugé nécessaire de faire passer son nombre d'indicateurs de 12 à 19.

Promouvoir la GDF et optimiser son rôle dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets nécessite souvent de faire évoluer les politiques, stratégies et pratiques, d'où l'importance d'adopter une vision holistique du rôle des forêts lorsque l'on développe des outils destinés à promouvoir leur gestion durable. Les C&I pour l'Afrique reconnaissent ainsi que la gouvernance constitue une contrainte majeure pour la gestion des forêts africaines, la raison pour laquelle les experts ont tenu à donner une explication particulièrement détaillée du Critère 1, qui comporte en conséquence 17 indicateurs, contre 11 dans la version 2016 des C&I de l'OIBT.

Le tableau 1 indique le nombre d'indicateurs validé par critère dans le présent document comparé à l'édition 2016 des C&I de l'OIBT (OIBT 2016), ainsi que les principales modifications apportées. Le nombre d'indicateurs a été considérablement augmenté, afin de refléter la nécessité d'une couverture élargie dans le cadre de quasiment tous les critères pour effectuer de manière idoine le suivi des forêts tropicales africaines et communiquer les informations connexes.

Tableau 1: Comparaison entre le nombre d'indicateurs figurant dans le document publié par l'OIBT (2016) et le présent document, ainsi que les principales modifications par critère et critère subsidiaire

Critère	Critère subsidiaire	Nombre d'indicateurs, OIBT (2016)	Nombre d'indicateurs, présent document	Principales modifications
1 Conditions habilitantes de la gestion durable des forêts	Cadre de politiques, de lois et de gouvernance	3	6	Élargir le champ d'application des indicateurs aux autres écosystèmes terrestres et à la gestion des terres, et prendre en compte la participation des parties prenantes à la prise de décisions en matière de gestion forestière
	Cadre institutionnel	2	4	Inclure les institutions en charge de la gestion durable des forêts et du contrôle forestier; prendre en compte les fonctions propres au personnel en charge de mettre en œuvre et d'accompagner la gestion durable et le besoin de disposer de ressources financières nécessaires en la matière
	Cadre de planification et de suivi	4	4	Préciser l'existence de mécanismes qui sous-tendent cette participation des acteurs à la planification, au suivi et à l'évaluation des utilisations des terres et de la gestion des forêts
	Cadre économique	2	3	Préciser l'existence de mécanismes pérennes de financement et mettre en évidence les financements internationaux destinés à la gestion durable des forêts
Sous-total, Critère 1		11	17	
2 Étendue et état des forêts	S.O.	8	10	Apporter des précisions sur la nature de l'étendue des forêts, notamment en termes de superficie forestière; prendre également en compte les forêts plantées, les types de régimes de propriété forestière ainsi que l'étendue et la superficie des forêts de production sous plans pluriannuels de gestion; inclure les dispositifs de certification forestière dans les plans de conformité; prendre en compte la dynamique du stock de carbone forestier
Sous-total, Critère 2		8	10	
3 Santé et résilience de l'écosystème forestier	Réponse aux menaces sur les forêts et à leurs vulnérabilités	3	9	Prendre en compte l'étendue de la déforestation et de la dégradation des forêts résultant d'activités anthropiques ainsi que les mécanismes en place pour lutter contre la déforestation et la dégradation aux niveaux national et infranational; quantifier la vulnérabilité en termes de superficie forestière perturbée par des causes naturelles; mettre en évidence l'existence d'un cadre de concertation multisectoriel sur le changement climatique, y compris les forêts, une stratégie de lutte contre le changement climatique aux niveaux national et infranational et des mécanismes de financement ainsi que des mécanismes de suivi des conséquences du changement climatique sur les forêts
	Restauration des forêts et terres dégradées	2	4	Prendre en compte l'existence de stratégies et d'initiatives multi-acteurs de restauration des paysages forestiers adaptées aux besoins locaux, et de mécanismes de suivi de l'évolution des forêts dégradées
Sous-total, Critère 3		5	13	
4 Production forestière	Évaluation des ressources	4	5	Clarifier la nature des évaluations, notamment en termes d'étendue et de superficie des forêts naturelles de production ainsi que d'effectivité de la récolte de produits ligneux et non ligneux dans les forêts naturelles, en fonction de la récolte permmissible; documenter la dynamique du stock de carbone forestier
	Procédures de planification et de contrôle de la récolte	3	9	Élargir la portée des indicateurs aux forêts plantées de production et spécifier les superficies des concessions de forêts naturelles et plantées de production; les superficies annuelles de coupes planifiées dans les forêts naturelles et plantées de production; les superficies annuelles parcourues par l'exploitation dans les forêts naturelles et plantées de production; et les dispositifs de traçabilité conformes aux dispositifs de certification forestière; indiquer l'existence d'un système de suivi et d'archivage des données sur la gestion des forêts
	Sylviculture dans les forêts naturelles et plantées	3	4	Préciser que l'indicateur concerne l'adoption et la mise en œuvre des principes d'exploitation à faible impact et souligner l'existence de régimes sylvicoles appliqués dans les forêts naturelles de production; omettre le terme «stratégique» du suivi des régimes sylvicoles
Sous-total, Critère 4		10	18	

Tableau 1 (suite): Comparaison entre le nombre d'indicateurs figurant dans le document publié par l'OIBT (2016) et le présent document, ainsi que les principales modifications par critère et critère subsidiaire

Critère	Critère subsidiaire	Nombre d'indicateurs, OIBT (2016)	Nombre d'indicateurs, présent document	Principales modifications
5 Biodiversité forestière	Diversité des écosystèmes	2	3	Préciser l'étendue (nombre et superficie) des aires protégées terrestres par type de forêt, l'existence de mécanismes fonctionnels de gestion des zones tampons, et la connectivité entre les aires protégées forestières
	Diversité des espèces	2	4	Donner des précisions sur les espèces menacées; donner des précisions sur l'existence de stratégies de conservation de la biodiversité et de mécanismes de suivi écologique dans les aires protégées
	Diversité génétique	1	1	Aucune modification
	Conservation de la biodiversité dans les forêts de production	2	2	Indiquer les mesures de conservation de la biodiversité dans les forêts plantées
Sous-total, Critère 5		7	10	
6 Protection des sols et des eaux	Portée de la protection	2	3	Indiquer les mesures de protection des valeurs des bassins versants en aval mises en œuvre à l'échelle du paysage et prendre en compte l'existence de mécanismes fonctionnels d'implication des acteurs de l'affectation des terres dans la protection des sols et des eaux
	Fonctions protectrices des forêts de production	3	4	Donner des précisions sur les mécanismes mis en œuvre pour prévenir la dégradation des sols et des eaux dans les forêts de production; donner des précisions sur les mécanismes mis en œuvre pour prévenir la dégradation des sols et des eaux hors domaine forestier permanent (DFP); et prendre en compte la superficie hors DFP gérée pour protéger la qualité des sols et des eaux
Sous-total, Critère 6		5	7	
7 Aspects économiques, sociaux et culturels	Aspects économiques	3	6	Élargir le champ d'application à l'économie nationale, y compris l'emploi; mettre en évidence la rentabilité économique de la filière: volumes de production de bois par type de produit et volume de production de produits forestiers non ligneux; supprimer «origine nationale»; cerner l'importance de la transformation des produits forestiers ligneux et non ligneux en indiquant les taux de transformation
	Aspects sociaux et culturels	6	8	Mettre en évidence l'existence de procédures d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux des activités forestières et de mesures mises en œuvre dans le cadre des plans de gestion environnementale et sociale; prendre en compte toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion forestière; donner des précisions sur les moyens d'existence, en termes d'activités de subsistance des Peuples autochtones et des collectivités locales dans les forêts du DFP
	Droits et participation des collectivités locales et des Peuples autochtones en matière de gestion des forêts	3	5	Faire référence au respect des droits d'usage des Peuples autochtones et collectivités locales; préciser l'existence de mécanismes d'implication des Peuples autochtones et collectivités locales dans la gestion des forêts et évaluer l'importance de cette implication en termes de superficies de forêts gérées et de production ligneuse et non ligneuse; indiquer la nécessité de prendre en compte les connaissances et savoir-faire des collectivités locales et des Peuples autochtones en matière de gestion forestière
Sous-total, Critère 7		12	19	
Total		58	94	

* OIBT 2016. *Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales*. Série OIBT Politique forestière n°21. Organisation internationale des bois tropicaux, Yokohama, Japon.

2 Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique

Critère 1: Conditions habilitantes de la gestion durable des forêts

Cadre de politiques, de lois et de gouvernance

- 1.1 Politiques, lois et réglementations régissant les forêts
- 1.2 Politiques, lois et réglementation régissant les autres écosystèmes terrestres
- 1.3 Politiques, lois et réglementation régissant la gestion des terres
- 1.4 Tenure forestière et catégories de propriété des forêts
- 1.5 Gouvernance des forêts
- 1.6 Existence de mécanismes de participation des acteurs à la prise de décisions en matière de gestion forestière

Cadre institutionnel

- 1.7 Institutions en charge de la GDF
- 1.8 Institutions en charge du contrôle forestier
- 1.9 Existence d'un personnel professionnel et technique qualifié dédié à la mise en œuvre et à l'accompagnement de la GDF
- 1.10 Allocation d'un budget adéquat aux institutions en charge de la gestion des forêts

Cadre de planification et de suivi

- 1.11 Intégration des forêts à l'aménagement du territoire aux niveaux national et infranational
- 1.12 Capacité et dispositifs en matière de planification de la gestion des forêts et suivi périodique de la mise en œuvre
- 1.13 Projections, stratégies et plans à long terme relatifs au DFP de production et au DFP de protection
- 1.14 Existence de mécanismes de participation des acteurs à la planification, au suivi et à l'évaluation de l'affectation des terres et de la gestion des forêts

Cadre économique

- 1.15 Existence de mécanismes pérennes de financement d'ordre public et privé en faveur de la GDF aux niveaux national et infranational
- 1.16 Financement international d'ordre public et privé destiné à la GDF
- 1.17 Incitations destinées à encourager la GDF

Critère 2: Étendue et état des forêts

- 2.1 Étendue et pourcentage de la superficie totale du territoire sous plans généraux d'affectation des terres
- 2.2 Étendue et superficie de forêt affectée à la production et à la protection
- 2.3 Étendue et superficie de forêt plantée par type d'affectation
- 2.4 Étendue et pourcentage de la superficie totale du territoire par type de forêt
- 2.5 Étendue et superficie forestière par régime de propriété
- 2.6 Étendue et superficie de forêt de production sous plans pluriannuels de gestion
- 2.7 Étendue et superficie de forêt de protection sous plans pluriannuels de gestion
- 2.8 Superficie forestière faisant l'objet de dispositifs de mise en conformité. Superficie forestière conforme à des dispositifs de certification
- 2.9 Évolution de la superficie forestière
- 2.10 Évolution périodique du stock de carbone forestier

Critère 3: Santé et résilience de l'écosystème forestier

Réponse aux menaces sur les forêts et à leurs vulnérabilités

- 3.1 Menaces sur les forêts résultant directement des activités humaines
- 3.2 Superficie et pourcentage de terres forestières déboisées par type d'activité humaine
- 3.3 Superficie et pourcentage de terres dégradées par type d'activité humaine
- 3.4 Mécanismes de lutte contre la déforestation et la dégradation aux niveaux national et infranational
- 3.5 Vulnérabilité des forêts aux perturbations naturelles—superficie de forêt perturbée par les causes d'origine naturelle
- 3.6 Existence d'un cadre de concertation multisectoriel sur le changement climatique incluant les forêts
- 3.7 Existence de stratégies de lutte contre le changement climatique au niveau national et infranational
- 3.8 Financement et mise en œuvre de stratégies de lutte contre le changement climatique
- 3.9 Suivi des effets du changement climatique sur les forêts

Restauration des forêts et terres dégradées

- 3.10 Existence de stratégies de restauration des paysages forestiers adaptées aux besoins locaux
- 3.11 Initiatives multi-acteurs mises en œuvre pour la restauration des paysages forestiers
- 3.12 Mécanisme de suivi et évolution de la superficie de terres forestières dégradées
- 3.13 Superficie de forêt ou de terres forestières anciennement dégradées ayant été restaurée

Critère 4: Production forestière

Évaluation des ressources

- 4.1 Étendue et pourcentage de forêt naturelle de production inventoriée par type de produit
- 4.2 Récoltes effective et permmissible de produits ligneux et non ligneux dans les forêts naturelles
- 4.3 Inventaire des forêts plantées de production par produit
- 4.4 Récolte effective de produits ligneux et non ligneux dans les forêts plantées
- 4.5 Évolution périodique du stock de carbone forestier

Planification de l'exploitation forestière et procédures de contrôle

- 4.6 Superficie des concessions dans les forêts naturelles de production
- 4.7 Superficie des forêts plantées de production
- 4.8 Superficie annuelle des coupes planifiées dans les forêts naturelles de production
- 4.9 Superficie annuelle des coupes planifiées dans les forêts plantées de production
- 4.10 Superficie annuelle en exploitation dans les forêts naturelles de production
- 4.11 Superficie annuelle en exploitation dans les forêts plantées de production
- 4.12 Dispositifs de traçabilité des produits forestiers ou mécanismes de contrôle similaires
- 4.13 Dispositifs de traçabilité conformes aux dispositifs de certification
- 4.14 Existence de systèmes de suivi et d'archivage des données de la gestion forestière

Sylviculture dans les forêts naturelles et plantées

- 4.15 Adoption et mise en œuvre des principes de l'exploitation à faible impact
- 4.16 Régimes sylvicoles dans les forêts naturelles de production
- 4.17 Gestion sylvicole dans les forêts plantées
- 4.18 Suivi des régimes sylvicoles dans les forêts naturelles et plantées

Critère 5: Biodiversité forestière

Diversité des écosystèmes

- 5.1 Nombre et superficie des aires protégées terrestres par catégorie
- 5.2 Étendue des forêts dans les aires protégées
- 5.3 Existence de mécanismes fonctionnels de gestion des zones tampons et connectivité des aires protégées forestières

Diversité des espèces

- 5.4 Espèces floristiques et fauniques menacées tributaires de la forêt
- 5.5 Existence de stratégies de conservation de la diversité des espèces floristiques dans les forêts tropicales naturelles
- 5.6 Existence des stratégies de conservation de la diversité des espèces fauniques dans les forêts tropicales naturelles
- 5.7 Mise en œuvre d'un suivi écologique dans les aires protégées

Diversité génétique

- 5.8 Conservation *in situ* de la variation génétique au sein d'espèces arborescentes forestières données

Conservation de la biodiversité dans les forêts de production

- 5.9 Mesures de conservation de la biodiversité dans les forêts naturelles de production
- 5.10 Mesures de conservation de la biodiversité dans les forêts plantées

Critère 6: Protection des sols et des eaux

Portée de la protection

- 6.1 Superficie forestière gérée dans un objectif premier de protection des sols et des eaux
- 6.2 Mise en œuvre de mesures de protection des valeurs des bassins versants en aval à l'échelon du paysage
- 6.3 Existence de mécanismes fonctionnels d'implication des acteurs de l'affectation des terres dans la protection des sols et des eaux

Fonctions protectrices des forêts de production

- 6.4 Mécanismes mis en œuvre pour prévenir la dégradation des sols et des eaux dans les forêts de production
- 6.5 Superficie du DFP de production jugée sensible au plan environnemental et protégée
- 6.6 Mécanismes mis en œuvre dans le DFP pour prévenir la dégradation des sols et des eaux
- 6.7 Superficie hors DFP gérée pour protéger la qualité des sols et des eaux

Critère 7: Aspects économiques, sociaux et culturels

Aspects économiques

- 7.1 Contribution du secteur forestier à l'économie nationale
- 7.2 Contribution du secteur forestier à l'emploi
- 7.3 Volume de production ligneuse par type de produit
- 7.4 Volume des productions forestières autres que le bois
- 7.5 Valeur des produits forestiers et services environnementaux
- 7.6 Taux de transformation de produits forestiers ligneux et non ligneux

Aspects sociaux et culturels

- 7.7 Existence de procédures d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux des activités forestières
- 7.8 Mise en œuvre de plans de gestion environnementale et sociale
- 7.9 Renforcement des capacités des effectifs dans la gestion des forêts et l'industrie forestière
- 7.10 Procédures d'hygiène et de sécurité relatives aux travailleurs forestiers
- 7.11 Mécanismes de partage équitable des coûts et avantages de la gestion des forêts
- 7.12 Mécanismes de résolution des différends opposant des acteurs de la gestion forestière
- 7.13 Activités de subsistance des Peuples autochtones et collectivités locales dans les forêts du DFP
- 7.14 Forêts affectées à des objectifs spécifiques relevant de la culture, de la recherche et de l'éducation

Droits et participation des collectivités locales et des Peuples autochtones en matière de gestion des forêts

- 7.15 Respect des droits d'usage des Peuples autochtones et collectivités locales dans les forêts du DFP
- 7.16 Mécanismes d'implication des Peuples autochtones et collectivités locales dans la gestion des forêts
- 7.17 Superficie de forêt gérée par les Peuples autochtones et/ou collectivités locales pour la production ligneuse et non ligneuse
- 7.18 Implication des Peuples autochtones et collectivités locales dans la gestion forestière
- 7.19 Prise en compte des connaissances et savoir-faire des collectivités locales et Peuples autochtones en matière de gestion forestière

3 Modèle de rapport pour le suivi, l'évaluation et la communication d'informations sur la base des C&I

Critère 1: Conditions habilitantes de la gestion durable des forêts

Les conditions habilitantes nécessaires à la GDF, tous niveaux confondus – national/infranational, paysage et local (unité forestière d'aménagement, UFA) – sont: l'engagement politique ainsi que des politiques, lois et réglementations propices; des conditions économiques et financières favorables; des institutions appropriées et une gouvernance adéquate et équitable; une tenure forestière, des droits d'accès et d'usage, y compris les droits coutumiers et traditionnels, qui soient adéquats et garantis; et des cadres de planification, de suivi et d'établissement des rapports qui soient adaptés.

Cadre de politiques, de lois et de gouvernance: indicateurs 1.1 à 1.3

Les forêts, en particulier celles du domaine forestier permanent (DFP), devraient être garanties, protégées et gérées en accord avec les pratiques optimales de gestion impliquant l'ensemble des acteurs, notamment les Peuples autochtones et les collectivités locales tributaires des forêts.

Indicateur 1.1 Politiques, lois et réglementations régissant les forêts	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage ¹ x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Cadre régissant:	Politiques	Lois	Réglementations
a) Les objectifs nationaux en matière de GDF, y compris sur le plan de la production, de la protection et de l'investissement			
b) Les mécanismes de coordination des politiques intersectorielles			
c) La création et la sécurité du DFP			
d) La tenure forestière et les droits associés			
e) La participation des collectivités locales et autres acteurs à la gestion des forêts			
f) Le contrôle des opérations de gestion forestière			
g) Le contrôle des activités illicites dans les zones forestières			
h) La santé et la sécurité des travailleurs forestiers			
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> • Répertorier l'ensemble des politiques, lois et réglementations concernées. • Pour chaque politique, loi et réglementation, donner une description succincte des parties significatives relevant des catégories a) à h). • Répertorier toute lacune importante dans la portée des politiques, lois et réglementations (en tenant compte des catégories a) à h). • Répertorier toute modification significative apportée aux politiques, lois et réglementations depuis le rapport précédent. 			
1 ✓✓ = S'applique pleinement ✓ = S'applique partiellement x = Ne s'applique pas			

Indicateur 1.2 Politiques, lois et réglementations régissant les autres écosystèmes terrestres	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Cadre régissant:	Politiques	Lois	Réglementations
a) Les objectifs nationaux en matière de prise en compte de la GDF dans les activités relatives aux autres écosystèmes			
b) Les mécanismes de coordination des politiques intersectorielles			
c) La prise en compte de la protection des forêts dans les activités non forestières			
d) La tenure foncière et les droits associés			
e) La participation des collectivités locales et autres acteurs à la gestion des îlots forestiers résiduels			
Notes <ul style="list-style-type: none"> • Répertorier l'ensemble des politiques, lois et réglementations concernées. • Pour chaque politique, loi et réglementation, donner une description succincte des parties significatives relevant des catégories a) à e). • Répertorier toute lacune importante dans la portée des politiques, lois et réglementations (en tenant compte des catégories a) à d). • Répertorier toute modification significative apportée aux politiques, lois et réglementations depuis le rapport précédent. 			

Indicateur 1.3 Politiques, lois et réglementations régissant la gestion des terres	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Cadre régissant:	Politiques	Lois	Réglementations
a) Les droits d'usage à long terme sur le foncier			
b) Le plan national d'affectation des terres			
c) Les mécanismes de gestion des conflits liés au foncier			
d) Les changements majeurs d'affectation des terres			
Notes <ul style="list-style-type: none"> • Répertorier l'ensemble des politiques, lois et réglementations concernées. • Pour chaque politique, loi et réglementation, donner une description succincte des parties significatives relevant des catégories a) à e). • Répertorier toute lacune importante dans la portée des politiques, lois et réglementations (en tenant compte des catégories a) à d). • Répertorier toute modification significative apportée aux politiques, lois et réglementations depuis le rapport précédent. 			

Indicateur 1.4 Tenure forestière et catégories de propriété des forêts		Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé				
Classe	Catégorie	Superficie (ha)		
DFP	Public - État (dont les États ou provinces à l'échelon infranational, le cas échéant), dont part désignée à bail incluse - Municipal/communal ou associations publiques - Autre public [<i>Préciser</i>]			
	Privé - Firms privées d'investissement - Fondations - Associations privées de petits propriétaires, collectivités - Particuliers/familles			
	Collectivités autochtones			
Hors DFP	Public - État (dont les États ou provinces à l'échelon infranational, le cas échéant), part désignée à bail incluse - Municipal/communal ou associations publiques - Autre public [<i>Préciser</i>]			
	Privé - Firms privées d'investissement - Fondations - Associations de petits propriétaires, collectivités - Particuliers/familles			
	Collectivités autochtones			
Notes				
<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer le régime de tenure et de propriété spécifiques en place selon le contexte juridique du pays. • Le cas échéant, préciser les différences entre le régime de propriété du foncier et des arbres et celui du carbone forestier. • Faire la distinction entre la forêt naturelle et la forêt plantée. 				

Indicateur 1.5 Gouvernance des forêts	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Questions servant à caractériser l'indicateur</i>	<i>Oui/Non</i>	<i>Informations</i>	
a) La législation forestière inclut-elle un texte particulier qui constitue la politique nationale (ou infranationale, selon le cas), ou l'objectif, en matière de GDF?			
b) Les lois régissant l'usage des ressources forestières sont-elles cohérentes et claires?			
c) Les lois reconnaissent-elles les droits traditionnels et autochtones sur les ressources forestières?			
d) Existe-t-il au sein des pouvoirs publics des mécanismes permettant de traiter les politiques forestières et leur mise en œuvre de manière intersectorielle?			
e) La loi protège-t-elle les biens et services non commercialisés (par ex., l'intégrité des écosystèmes, la qualité de l'eau, les ressources culturelles)?			
f) Les acteurs peuvent-ils contribuer leurs apports à la création des politiques forestières, des plans de gestion des forêts publiques et des règles subsidiaires?			
g) Les données d'inventaire, plans de gestion, lois et budgets se rapportant aux forêts publiques sont-ils facilement accessibles au public?			
h) La perception, le partage et la redistribution des impôts, droits, redevances et baux liés aux forêts sont-ils efficaces?			
i) L'action de l'administration pour lutter contre les crimes forestiers englobe-t-elle l'ensemble de la chaîne forestière de fourniture (transport, transformation et commerce)?			
j) Existe-t-il entre l'État et des acteurs de graves conflits qui perturbent l'usage de la forêt?			
k) Existe-t-il des opportunités pour le public de signaler des pratiques corrompues aux autorités compétentes?			
l) Les organismes forestiers font-ils l'objet d'audits réguliers et leurs résultats sont-ils suivis d'effets?			
m) Existe-t-il des stratégies de communication et des mécanismes de remontée d'informations pour davantage sensibiliser à la GDF?			
Note <ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des processus nationaux de consultation, selon que de besoin. 			

Indicateur 1.6 Existence de mécanismes de participation des acteurs à la prise de décisions en matière de gestion forestière	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Questions servant à caractériser l'indicateur</i>	<i>Oui/Non</i>	<i>Informations complémentaires</i>	
a) Les institutions en charge de la GDF sont-elles organisées en fonction d'une définition claire des responsabilités?			
b) Existe-t-il des partenariats avec d'autres institutions impliquées dans les actions impactant la gestion forestière?			
c) Les lois reconnaissent-elles les droits traditionnels et autochtones sur les ressources forestières?			
d) Existe-t-il au sein des pouvoirs publics des procédures claires encadrant la conduite des activités de GDF?			
e) Un mécanisme de suivi-évaluation est-il en place pour assurer la bonne exécution des actions?			
f) Les évaluations conduisent-elles à des sanctions/ récompenses définies sur une base consensuelle?			
g) Des dispositions sont-elles en place pour s'assurer de la correction des écarts constatés lors du suivi-évaluation?			
Note			
• Sur la base des processus nationaux de consultation, selon que de besoin.			

Cadre institutionnel: indicateurs 1.7 à 1.10

Des institutions appropriées et compétentes avec de réels liens entre elles sont essentielles à la GDF. Il est nécessaire de disposer d'organismes de mise en œuvre et d'établissements d'enseignement et de recherche bien organisés et dotés d'un personnel en effectif suffisant et correctement formé pour assurer que les forêts soient gérées en accord avec les connaissances scientifiques, techniques, socioéconomiques et traditionnelles.

Indicateur 1.7 Institutions en charge de la GDF	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Institutions</i>	<i>Nom</i>	<i>Nature des responsabilités</i>	
Principal ministère responsable de la gestion des forêts			
Autre public [Préciser]			
Semi-public (par ex., entreprises du public)			
Appui			
Autre [Préciser]			
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les institutions publiques (par ex. organismes et entreprises liés à la forêt) responsables au premier chef de la gestion des forêts, des ressources fauniques, de la REDD+, etc. • Sous «Autre», on pourra inclure par exemple des institutions de type ministères et organismes publics travaillant sur les aspects relevant de la gestion des forêts, tels que l'environnement, l'énergie et l'eau; les établissements d'enseignement, de formation et de recherche; les organismes du secteur privé (par ex., les organisations de producteurs); les organisations de la société civile; le secteur non officiel; et les institutions financières et d'investissement. 			

Indicateur 1.8 Institutions en charge du contrôle forestier	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Institutions</i>	<i>Nom</i>	<i>Nature des responsabilités</i>	
Principaux démembrements du ministère responsables du contrôle forestier			
Autre public [<i>Préciser</i>]			
Semi-public (par ex., entreprises du public)			
Suivi indépendant des activités forestières			
Autre [<i>Préciser</i>]			
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les institutions publiques (par ex. organismes et entreprises liés à la forêt) responsables au premier chef du contrôle des activités dans les forêts, des ressources fauniques, de la REDD+, etc. • Sous «Autre», on pourra inclure par exemple des institutions de type ministères et organismes publics travaillant sur les aspects relevant du contrôle forestier, tels que l'environnement, l'énergie et l'eau; les établissements d'enseignement, de formation et de recherche; les organismes du secteur privé (par ex., les organisations de producteurs); les organisations de la société civile; le secteur non officiel; et les institutions financières et d'investissement. 			

Indicateur 1.9 Existence d'un personnel professionnel et technique qualifié dédié à la mise en œuvre et à l'accompagnement de la GDF	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Public [effectifs]</i>	<i>Privé [effectifs]</i>	
Gestion forestière			
Professionnels de la gestion forestière (qualification universitaire ou technique)			
Travailleurs forestiers formés à la gestion forestière			
Recherche et enseignement forestiers			
Autre [<i>Préciser</i>]			
TOTAL			
Industries et commerce des produits forestiers en aval			
Professionnels de la gestion forestière (qualification universitaire ou technique)			
Travailleurs formés			
Autre emploi indirect [<i>Préciser</i>]			
TOTAL			
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> • La gestion forestière englobe la planification de la gestion forestière, la mise en œuvre des plans de gestion forestière ainsi que le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports, dont les tâches administratives. • Conformément à l'Indicateur 1.4, le terme «Public» recouvre le principal ministère responsable de la gestion forestière, les institutions semi-publiques et les institutions publiques répertoriées sous «Autre»; il couvre également l'administration, l'enseignement et la recherche forestiers. • Le terme «Privé» recouvre les concessions forestières, les activités privées, les organisations professionnelles, les organisations non gouvernementales (ONG), etc. 			

Indicateur 1.10 Allocation d'un budget adéquat aux institutions en charge de la gestion des forêts	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Sources de financement</i>	<i>Public</i> (milliers \$EU)	<i>Privé</i> (milliers \$EU)	
Gestion forestière			
Institutions en charge de la GDF			
Institutions en charge de la formation professionnelle			
Institutions en charge de la recherche forestière			
ONG			
Autre [Préciser]			
TOTAL			
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> • La gestion forestière englobe la planification de la gestion forestière, la mise en œuvre des plans de gestion forestière ainsi que le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports, dont les tâches administratives. • Conformément à l'Indicateur 1.4, le terme «Public» recouvre le principal ministère responsable de la gestion forestière, les institutions semi-publiques et les institutions publiques répertoriées sous «Autre»; il couvre également l'administration, l'enseignement et la recherche forestiers. • Le terme «Privé» recouvre les concessions forestières, les activités privées, les organisations professionnelles, les ONG, etc. • Les ONG peuvent être nationales ou internationales. • Si les chiffres sont communiqués dans la devise nationale, indiquer le taux de change. 			

Cadre de planification et de suivi: indicateurs 1.11 à 1.14

La planification est nécessaire au niveau du paysage, à savoir sur des surfaces suffisamment vastes pour résister face à l'évolution de l'environnement et pour maintenir l'intégrité écologique. La planification à l'échelle d'un paysage est essentielle pour la gestion durable des ressources naturelles, y compris des forêts, et elle requiert une action coordonnée entre les institutions ainsi que la participation de divers acteurs. Planifier la GDF nécessite donc un cadre adéquat, conjugué à l'emploi de technologies appropriées et à un suivi et un contrôle efficaces.

Indicateur 1.11 Intégration des forêts à l'aménagement du territoire aux niveaux national et infranational	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Politiques et plans d'aménagement du territoire			
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les mécanismes utilisés pour formuler les politiques d'affectation des terres visant à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris terres, sols, forêts et eau. • Décrire le degré suivant lequel la planification de la GDF fait partie de la planification à l'échelon du paysage. • Décrire comment la gestion forestière à usages multiples est intégrée dans l'aménagement du territoire au sens large. • Répertorier les principales contraintes rencontrées pour intégrer les forêts dans l'aménagement du territoire. 			

Indicateur 1.12 Capacité et dispositifs en matière de planification de la gestion des forêts et suivi périodique de la mise en œuvre	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Capacité et mécanismes			
Notes <ul style="list-style-type: none"> • Décrire les mécanismes employés pour planifier la GDF (dont le suivi, l'évaluation et la remontée périodique d'informations sur les progrès accomplis). • Décrire comment les évaluations périodiques des ressources forestières nationales et infranationales sont menées et comment les données sont exploitées. • Décrire comment les plans pluriannuels de gestion forestière sont élaborés et utilisés pour planifier la gestion au niveau des UFA. • Décrire la capacité disponible et les institutions en charge de la planification et du suivi. • Répertoire les principales contraintes rencontrées pour gérer la planification et le suivi. 			

Indicateur 1.13 Projections, stratégies et plans à long terme relatifs au DFP de production et au DFP de protection	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
DFP de production (dont l'usage élargi des forêts plantées)	<i>[Réponse explicative, si possible assortie d'estimations en hectares]</i>		
DFP de protection (dont l'usage élargi des forêts plantées à des fins de protection)	<i>[Réponse explicative, si possible assortie d'estimations en hectares]</i>		
Note <ul style="list-style-type: none"> • Décrire les projections (à cinq ans et au-delà), les stratégies ou les plans se rapportant à la production (dont l'usage élargi des forêts plantées) destinés à aligner la gestion des pratiques et modèles de récolte avec les objectifs de la GDF et la protection de la forêt, au regard de la description des catégories figurant dans les annexes 3, 4 et 5 de la publication OIBT (2016). 			

Indicateur 1.14 Existence de mécanismes de participation des acteurs à la planification, au suivi et à l'évaluation de l'affectation des terres et de la gestion des forêts	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Répertoriez les institutions en charge de la participation des acteurs à la planification de l'aménagement du territoire			
Décrire les processus de participation des acteurs, indiquer les parties impliquées et leur degré d'implication			
Décrire toute amélioration proposée et toute contrainte à leur introduction			
Note <ul style="list-style-type: none"> • Répertoire les institutions responsables de la participation des acteurs à la planification de l'aménagement du territoire à l'échelon du paysage (dans le cas d'un petit pays, il peut également s'agir de l'échelon national). 			

Cadre économique: indicateurs 1.15 à 1.17

L'une des exigences les plus importantes s'agissant de mettre en place la GDF est la disponibilité de ressources financières (par ex., subventions, financements et prêts à taux réduit) et la mise en place d'incitations et d'instruments économiques qui favorisent et accompagnent la GDF. Il est essentiel pour la GDF de capter la pleine valeur des forêts, y compris celle des produits forestiers et services environnementaux, et d'assurer la distribution équitable des coûts et avantages.

Indicateur 1.15 Existence de mécanismes pérennes de financement d'ordre public et privé en faveur de la GDF aux niveaux national et infranational	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Source</i>	<i>Montant</i> (milliers \$EU)	<i>Observations</i> (dont l'année de référence)	
Sources publiques – Pouvoirs publics nationaux – Pouvoirs publics infranationaux			
Partenaires à l'aide internationale – Subventions – Prêts			
Sources privées – Intérieur – Étranger			
Notes • Si les chiffres sont communiqués en devise locale, indiquer le taux de change. • Préciser s'il s'agit d'un financement annuel ou d'un budget pluriannuel.			

Indicateur 1.16 Financement international d'ordre public et privé destiné à la GDF	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Source</i>	<i>Montant</i> (milliers \$EU)	<i>Observations</i> (dont l'année de référence)	
Partenaires à l'aide internationale – Subventions – Prêts			
Sources privées – Étranger			
Source ONG et société civile			
Notes • Si les chiffres sont communiqués en devise locale, indiquer le taux de change. • Préciser s'il s'agit d'un financement annuel ou d'un budget pluriannuel.			

Indicateur 1.17 Incitations destinées à encourager la GDF	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Évaluer et décrire de manière succincte les conditions-cadres (par ex., d'ordre juridique, politique ou institutionnel) destinées à attirer les investissements en faveur de la foresterie			
Des instruments économiques et autres incitations sont-ils mis en œuvre afin d'encourager la GDF?			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'affirmative, donner le nom de chaque instrument/incitation économique, une description et explication succinctes de la manière dont ils sont utilisés, ainsi que l'/les principaux institution(s) et mécanisme(s) chargé(s) de les mettre en œuvre 			
Existence d'un fonds forestier destiné à appuyer la GDF (forêts naturelles, forêts plantées). Préciser son montant annuel et son usage principal			
<p>Note</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au nombre des incitations destinées à encourager la GDF figurent les instruments financiers, tels que l'aide/le financement/les subventions/les prêts/les subsides d'ordre national, bilatéral ou multilatéral; les garanties financières; les taux d'intérêt différentiels/préférentiels; les abattements fiscaux; et les versements de transfert/de compensation. Elles comprennent également d'autres formes d'incitations économiques, comme le développement des capacités; l'engagement du marché; l'accès préférentiel au marché; la reconnaissance du marché (par ex., la certification forestière); l'atténuation des risques; la création de valeur ajoutée; la reconnaissance et/ou la restitution des droits d'usage (tenure/traditionnels); et les gains d'efficience et/ou d'efficacité. 			



Critère 1: Conditions habilitantes de la gestion durable des forêts. Photo: ENEF de Mbalmayo

Critère 2: Étendue et état des forêts

La GDF est une entreprise de longue haleine qui dépend de la stabilité et de la garantie du DFP. Ce critère sert à jeter les bases de la GDF dans le cadre d'une répartition correctement planifiée des forêts de production et de protection. Il prend en compte l'étendue et le pourcentage de territoire couvert de forêts naturelles et plantées ainsi que le contexte au sens large de l'aménagement du territoire, la nécessité de conserver la biodiversité et de protéger le sol et l'eau par le maintien d'un éventail de types de forêts, ainsi que l'intégrité des ressources forestières et leur état.

Étendue et état des forêts: indicateurs 2.1 à 2.10

Indicateur 2.1 Étendue et pourcentage de la superficie totale du territoire sous plans généraux d'affectation des terres	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Description/intitulé du plan d'affectation des sols	Superficie totale (ha)	Observations	
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> Indiquer la superficie et le pourcentage de la superficie totale du territoire sous plans généraux d'affectation des sols; préciser la superficie classée en DFP dans les plans d'affectation des sols. Décrire les processus servant à l'aménagement du territoire ou des paysages. Indiquer les nouvelles tendances dans l'aménagement du territoire. 			

Indicateur 2.2 Étendue et superficie de forêt affectée à la production et à la protection	Niveau national x	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Affectée à la:		
	Production de bois (et de produits forestiers non ligneux) (ha)	Protection des forêts (ha)	
Forêt naturelle*			
- DFP			
- Hors DFP			
Forêt plantée*			
- DFP			
- Hors DFP			
Superficie du DFP délimité sous une forme matérielle			
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> * Pays dépourvus d'un DFP: renseigner les cellules «Hors DFP». Indiquer l'année de référence et la source. Indiquer la superficie des forêts privées incluses dans le DFP. Indiquer exclusivement l'étendue et les limites du DFP qui sont déterminées, enregistrées et officiellement reconnues. 			

Indicateur 2.3 Étendue et superficie de forêt plantée par type d'affectation	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Affectée à la:		
	Production de bois (et de produits forestiers non ligneux) (ha)	Protection des forêts (ha)	
Forêt plantée - Protection des sols et des eaux			
Superficie du DFP délimité sous une forme matérielle			
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer l'année de référence et la source. • Indiquer la superficie des forêts privées incluses dans le DFP. • Indiquer exclusivement l'étendue et les limites du DFP qui sont déterminées, enregistrées et officiellement reconnues. 			

Indicateur 2.4 Étendue et pourcentage de la superficie totale du territoire par type de forêt	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X	
Modèle de suivi et de rapport proposé				
Type de forêt	Total forêt (ha)	%	Part du DFP (ha)	Part hors DFP (ha)
Total		100		
Notes				
<ul style="list-style-type: none"> • Décrire la classification des types (écologiques) de forêt utilisée. Inclure les types de forêt azonale (hors climax) (par ex., mangroves, forêts de marécage, forêts sur sol calcaire et forêts sur sol salin). • Une classification des types de forêt basée sur la composition des espèces sera plus utile que celle reposant sur la structure forestière. 				

Indicateur 2.5 Étendue et superficie forestière par régime de propriété	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Affectée à la:		
	Production de bois (et de produits forestiers non ligneux) (ha)	Protection des forêts (ha)	
Forêt naturelle - Publique nationale - Privée (personne morale) - Privée (personne physique) - Communautaire			
Forêt plantée - Publique nationale - Privée (personne morale) - Privée (personne physique) - Communautaire			
Notes • Indiquer l'année de référence et la source. • Indiquer la superficie de forêts plantées par régime de propriété. • Indiquer exclusivement l'étendue et les limites du DFP qui sont déterminées, enregistrées et officiellement reconnues.			

Indicateur 2.6 Étendue et superficie de forêt de production sous plans pluriannuels de gestion	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	<i>Total forêt (ha)</i>	<i>DFP (ha)</i>	<i>Hors DFP (ha)</i>
Forêts de production: forêts naturelles et forêts de régénération naturelle, y compris les aires protégées dans les forêts de production - Nombre de plans de gestion - Superficie (ha)			
Forêts de production: forêts plantées - Nombre de plans de gestion - Superficie (ha)			
Décrire l'efficacité de la mise en œuvre des plans de gestion forestière. Comment leur mise en œuvre est-elle suivie?	<i>[Réponse explicative]</i>		
Notes • Les plans de gestion comprennent les plans pluriannuels de gestion à finalités multiples destinés à gérer les produits forestiers et services environnementaux dans les surfaces de forêt naturelle, et les plans de gestion forestière dans les forêts plantées, toutes finalités confondues. • Indiquer l'/les années(s) correspondant aux données.			

Indicateur 2.7 Étendue et superficie de forêt de protection sous plans pluriannuels de gestion	Niveau national x	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	<i>Total forêt (ha)</i>	<i>DFP (ha)</i>	<i>Hors DFP (ha)</i>
Forêts de protection: forêts naturelles et forêts de régénération naturelle, y compris les aires protégées dans les forêts de production - Nombre de plans de gestion - Superficie (ha)			
Forêts protégées (y compris pour les sols, l'eau et la biodiversité) - Nombre de plans de gestion - Superficie (ha) - Objectif de la protection			
Décrire l'efficacité de la mise en œuvre des plans de gestion forestière. Comment leur mise en œuvre est-elle suivie?	<i>[Réponse explicative]</i>		
Notes <ul style="list-style-type: none"> • Les plans de gestion comprennent les plans pluriannuels de gestion à finalités multiples destinés à gérer les produits forestiers et services environnementaux dans les surfaces de forêt naturelle, et les plans de gestion forestière dans les forêts plantées, toutes finalités confondues. • Indiquer l'/les années(s) correspondant aux données. 			

Indicateur 2.8 Superficie forestière faisant l'objet de dispositifs de mise en conformité. Superficie forestière conforme à des dispositifs de certification	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	<i>Total forêt (ha)</i>	<i>Observations</i>	
Certification de la gestion forestière - Forêts naturelles, y compris les forêts de régénération naturelle - Forêts plantées			
Autre(s) système(s) de vérification de la légalité	<i>[Préciser]</i>		
Notes <ul style="list-style-type: none"> • Voir les définitions de forêt «naturelle» et de forêt «plantée» en annexe 2 de la publication OIBT (2016). • Une forêt naturelle peut inclure une régénération naturelle assistée, y compris la seconde génération des arbres originellement plantés. • Préciser quels sont les dispositifs de certification de la gestion forestière en place. • Indiquer l'/les années(s) correspondant aux données. 			

Indicateur 2.9 Évolution de la superficie forestière	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	<i>Total forêt (ha)</i>	<i>DFP (ha)</i>	<i>Hors DFP (ha)</i>
Superficie de forêt légalement convertie à l'agriculture depuis le rapport précédent [<i>Préciser la période d'années</i>]			
Superficie de forêt légalement convertie en zones peuplées et infrastructures depuis le rapport précédent [<i>Préciser la période d'années</i>]			
Superficie de forêt légalement convertie à d'autres fins [<i>Préciser</i>] depuis le rapport précédent [<i>Préciser la période d'années</i>]			
Superficie légalement convertie en forêts depuis le rapport précédent [<i>Préciser la période d'années</i>]			
Superficie estimative de forêt illégalement déboisée depuis le rapport précédent [<i>Préciser la période d'années</i>]			
Superficie de forêt ajoutée depuis le rapport précédent [<i>Préciser la période d'années</i>]: - Forêt plantée (boisement) - Recrû naturel (si disponible)			
Notes <ul style="list-style-type: none"> • Faire, si possible, la distinction entre DFP et hors DFP. • Dans la mesure du possible, la période pour laquelle une évolution est communiquée doit immédiatement suivre celle couverte par le rapport précédent. 			

Indicateur 2.10 Évolution périodique du stock de carbone forestier	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Année de référence:</i>	<i>Stock de carbone dans la superficie totale de forêt (milliers de tonnes)</i>	<i>Stock de carbone dans le DFP (milliers de tonnes)</i>	<i>Stock de carbone hors DFP (milliers de tonnes)</i>
Aérien			
Souterrain			
Ensemble des cinq réservoirs de carbone			
Indiquer la superficie «totale de forêt» (ha)			
Décrire la méthode de mesure/la formule appliquée			
Note <ul style="list-style-type: none"> • Dans les forêts, les cinq réservoirs de carbone sont: 1) la biomasse aérienne; 2) la biomasse souterraine; 3) le bois mort; 4) la litière; et 5) les matières organiques du sol. 			



Critère 2: Étendue et état des forêts. *Photo: A. Walmsley/TRAFFIC*

Critère 3: Santé et résilience de l'écosystème forestier

Diverses actions d'origine humaine, telles que les empiétements, les prélèvements illicites, les feux d'origine humaine, la pollution et la contamination, le pâturage animal, l'exploitation minière, le braconnage, les espèces envahissantes et la propagation de nuisibles peuvent avoir des incidences sur les forêts tropicales naturelles et les forêts plantées. De même, les phénomènes naturels, de type épisodes météorologiques extrêmes (par ex., vents violents, fortes pluies, inondations et sécheresses), feux de végétation ainsi que nuisibles et maladies peuvent aussi avoir des incidences sur les forêts. La GDF exige que l'on veille à la santé de la forêt, ce qui peut nécessiter de restaurer les forêts vulnérables et dégradées, et de prendre des mesures pour accroître la résilience des écosystèmes forestiers.

Réponse aux menaces sur les forêts et à leurs vulnérabilités: indicateurs 3.1 à 3.9

Les effets du changement climatique et de la variabilité du climat sur la santé de la forêt donnent lieu à des craintes dans les pays tropicaux. Des démarches s'imposent pour suivre les menaces pesant sur les écosystèmes forestiers et leur vulnérabilité. Des pratiques de gestion spécifiques pourraient être requises pour surveiller les dommages, se tenir au fait des menaces qui se font jour et déterminer quand il est nécessaire d'intervenir.

Indicateur 3.1 Menaces sur les forêts résultant directement des activités humaines		Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓✓	
Modèle de suivi et de rapport proposé					
Répertorier les cinq principales menaces directes d'origine humaine sur les forêts (en particulier dans le DFP)					
	<i>Menaces directes d'origine humaine sur les forêts</i>	<i>Superficie concernée (ha)</i>	<i>Procédures de lutte</i>	<i>Superficie objet de la lutte (ha)</i>	<i>Efficacité estimée</i>
1					
2					
3					
4					
5					
Décrire l'étendue et la nature des empiétements sur la forêt, de la dégradation et des perturbations d'origine humaine, et les procédures de lutte appliquées					
Répertorier les espèces envahissantes observées dans les forêts, identifier les espèces les plus préoccupantes et indiquer les mesures prises pour lutter contre les espèces envahissantes					
Notes					
<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, indiquer les institutions chargées de mettre en œuvre les procédures de lutte. • Sous «Efficacité estimée», répertorier les contraintes dans la mise en œuvre des procédures de lutte et toute amélioration proposée. 					

Indicateur 3.2 Superficie et pourcentage de terres forestières déboisées par type d'activité humaine	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	<i>Total forêt (ha)</i>	<i>DFP (ha)</i>	<i>Hors DFP (ha)</i>
Forêts naturelles de production: forêts naturelles et forêts de régénération naturelle, y compris les aires protégées dans les forêts de production - Nombre de plans de gestion - Superficie (ha)			
Forêts naturelles de protection: - Nombre de plans de gestion - Superficie (ha)			
Forêts plantées pour la production (y compris pour le bois d'œuvre, de service et de feu) - Nombre de plans de gestion - Superficie (ha) - Objectif de la protection			
Forêts plantées pour la protection (y compris pour les sols, l'eau et la biodiversité) - Nombre de plans de gestion - Superficie (ha) - Objectif de la protection			
Notes <ul style="list-style-type: none"> • Les plans de gestion comprennent les plans pluriannuels de gestion à finalités multiples destinés à gérer les produits forestiers et services environnementaux dans les surfaces de forêt naturelle, et les plans de gestion forestière dans les forêts plantées, toutes finalités confondues. • Indiquer l'/les années(s) correspondant aux données. 			

Indicateur 3.3 Superficie et pourcentage de terres dégradées par type d'activité humaine	Niveau national x	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	<i>Total forêt (ha)</i>	<i>DFP (ha)</i>	<i>Hors DFP (ha)</i>
Forêts naturelles de production: forêts naturelles et forêts de régénération naturelle, y compris les aires protégées dans les forêts de production - Nombre de plans de gestion - Superficie (ha)			
Forêts artificielles de production: forêts plantées - Nombre de plans de gestion - Superficie (ha)			
Forêts protégées (y compris pour les sols, l'eau et la biodiversité) - Nombre de plans de gestion - Superficie (ha) - Objectif de la protection			
Décrire l'efficacité de la mise en œuvre des plans de gestion forestière. Comment leur mise en œuvre est-elle suivie?	<i>[Réponse explicative]</i>		
Notes • Les plans de gestion comprennent les plans pluriannuels de gestion à finalités multiples destinés à gérer les produits forestiers et services environnementaux dans les surfaces de forêt naturelle, et les plans de gestion forestière dans les forêts plantées, toutes finalités confondues. • Indiquer l'/les années(s) correspondant aux données.			

Indicateur 3.4 Mécanismes de lutte contre la déforestation et la dégradation aux niveaux national et infranational	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓✓		
Modèle de suivi et de rapport proposé					
Répertorier les cinq principaux mécanismes de restauration des forêts					
	<i>Principales perturbations naturelles</i>	<i>Superficie concernée (ha)</i>	<i>Procédures de lutte</i>	<i>Superficie objet de la lutte</i>	<i>Efficacité estimée</i>
1					
2					
3					
4					
5					
Décrire les mécanismes de restauration naturelle et artificielle répertoriés et les actions menées pour renforcer la résilience des forêts face aux tensions biotiques et abiotiques			<i>[Réponse explicative]</i>		
Décrire les mesures prises pour renforcer la capacité des aménagistes forestiers à traiter les problèmes nouveaux et émergents associés à la santé et à la résilience des forêts			<i>[Réponse explicative]</i>		
Notes • Indiquer l'étendue et la nature de la restauration des perturbations d'origine naturelle, et les procédures de lutte appliquées. • Indiquer les institutions chargées de mettre en œuvre les procédures de lutte. • Répertorier les contraintes dans la mise en œuvre des procédures de lutte et toute amélioration proposée.					

Indicateur 3.5 Vulnérabilité des forêts aux perturbations naturelles—superficie de forêt perturbée par les causes d'origine naturelle		Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓✓	
Modèle de suivi et de rapport proposé					
Répertorier les cinq principales perturbations naturelles qui vulnérabilisent les forêts					
	<i>Principales perturbations naturelles</i>	<i>Superficie concernée (ha)</i>	<i>Procédures de lutte</i>	<i>Superficie objet de la lutte</i>	<i>Efficacité estimée</i>
1					
2					
3					
4					
5					
Décrire les causes des perturbations naturelles répertoriées et les actions correctives menées pour diminuer la vulnérabilité des forêts aux tensions biotiques et abiotiques			[Réponse explicative]		
Décrire les mesures prises pour renforcer la capacité des aménagistes forestiers à traiter les problèmes nouveaux et émergents associés à la santé et à la résilience des forêts			[Réponse explicative]		
Notes					
<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer l'étendue et la nature de la dégradation et des perturbations d'origine naturelle, et les procédures de lutte appliquées. • Indiquer les institutions chargées de mettre en œuvre les procédures de lutte. • Répertorier les contraintes dans la mise en œuvre des procédures de lutte et toute amélioration proposée. 					

Indicateur 3.6 Existence d'un cadre de concertation multisectoriel sur le changement climatique incluant les forêts		Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé				
Répertorier les institutions en charge de la participation des acteurs à la planification de l'aménagement du territoire				
Décrire les processus de participation des acteurs, indiquer les parties impliquées et leur degré d'implication				
Décrire les approches suivies pour intégrer les acteurs non impliqués et les tenir informés des décisions prises et des actions entreprises				
Décrire les approches suivies pour parvenir à un consensus et prendre des décisions en cas de non-consensus				
Décrire toute amélioration proposée et toute contrainte à leur introduction				
Note				
<ul style="list-style-type: none"> • Répertorier les institutions responsables de la participation des acteurs à la planification de l'aménagement du territoire à l'échelon du paysage (dans le cas d'un petit pays, il peut également s'agir de l'échelon national). 				

Indicateur 3.7 Existence de stratégies de lutte contre le changement climatique aux niveaux national et infranational	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA X	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Répertorier les institutions responsables de l'élaboration des stratégies de lutte contre le changement climatique			
Décrire les processus de participation des acteurs à l'élaboration des stratégies, indiquer les parties impliquées et leur degré d'implication			
Décrire le processus de validation et de diffusion des stratégies en vue de leur appropriation par l'ensemble des acteurs concernés			
Note <ul style="list-style-type: none"> Répertorier les institutions responsables de la participation des acteurs à l'élaboration des stratégies à l'échelon du paysage (dans le cas d'un petit pays, il peut également s'agir de l'échelon national). 			

Indicateur 3.8 Financement et mise en œuvre de stratégies de lutte contre le changement climatique	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA X	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Répertorier les institutions impliquées dans le financement des stratégies de lutte contre le changement climatique			
Décrire les processus de mise en cohérence des parties impliquées et leur degré d'implication			
Décrire toute amélioration proposée et toute contrainte à leur introduction			
Note <ul style="list-style-type: none"> Répertorier les institutions responsables de la participation des acteurs au financement de l'élaboration des stratégies de lutte contre les changements climatiques à l'échelon du paysage (dans le cas d'un petit pays, il peut également s'agir de l'échelon national). 			

Indicateur 3.9 Suivi des effets du changement climatique sur les forêts	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA X	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Répertorier les institutions en charge du suivi des effets du changement climatique			
Décrire les processus et méthodes de suivi, en indiquant les parties impliquées et leur degré d'implication			
Décrire toute amélioration proposée et toute contrainte à leur introduction			
Note <ul style="list-style-type: none"> Répertorier les institutions responsables du suivi des effets du changement climatique à l'échelon du paysage (dans le cas d'un petit pays, il peut également s'agir de l'échelon national). 			

Restauration des forêts et terres dégradées: indicateurs 3.10 à 3.13

La restauration des paysages forestiers (RPF) est une démarche émergente qui encourage la participation des acteurs de tous les secteurs concernés par l'affectation des sols ainsi que les processus décisionnels de nature participative. La RPF a pour objet de rétablir la santé et l'état productif d'un paysage dégradé afin de répondre aux besoins des populations et de l'environnement dans une perspective pérenne. La RPF tire parti d'approches collaboratives pour harmoniser les décisions des acteurs en matière d'affectation des sols aux fins de restaurer l'intégrité, la résilience de la forêt et la productivité économique, et d'améliorer le développement socioéconomique des collectivités locales.

Indicateur 3.10 Existence de stratégies de restauration des paysages forestiers adaptées aux besoins locaux	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Oui/Non	Observations	
Des efforts ont-ils été menés pour évaluer le degré de dégradation des forêts à l'échelon du paysage et pour déterminer les possibilités de restauration?			
Une étude de référence a-t-elle été conduite pour évaluer les causes de la dégradation?			
Des activités de RPF sont-elles menées sur le terrain? Dans l'affirmative, indiquer la superficie concernée et décrire les mesures prises			
Les acteurs locaux sont-ils impliqués dans l'élaboration des stratégies de restauration et leur mise en œuvre? Dans l'affirmative, décrire la nature de cette implication			
Les acteurs locaux sont-ils impliqués dans le suivi participatif des activités de restauration du paysage?			
Une stratégie/un plan de restauration forestière au niveau national/infranational a-t-elle/il été formulé(e)?			
• Dans l'affirmative, cette stratégie/ce plan est-elle/il mis(s) en œuvre?			
– Dans l'affirmative, quels sont l'envergure et le calendrier de cet effort, et quel pourcentage de la superficie a-t-il été restauré au cours des dernières années (par ex., les trois précédentes)?		[Réponse explicative]	

Indicateur 3.11 Initiatives multi-acteurs mises en œuvre pour la restauration des paysages forestiers	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Oui/Non	Observations	
Existe-t-il un cadre de concertation au niveau des principaux acteurs présents au sein d'un même paysage pour échanger sur les questions liées à la dégradation et aux méthodes de restauration?			
Existe-t-il un planning de rencontres régulières partagé et connu de tous?			
Les acteurs contribuent-ils en fonction de leur taille et de leur capacité au financement des rencontres ?			
Des visites sont-elles organisées pour partager les cas concrets de réussite en matière de restauration? Dans l'affirmative, décrire la nature de cette implication			

Indicateur 3.12 Mécanisme de suivi et évolution de la superficie de terres forestières dégradées	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA X	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Oui/Non	Observations	
Existe-t-il une ou des institutions chargées du suivi des superficies des terres forestières dégradées?			
Des rapports réguliers sur le suivi des terres dégradées sont-ils produits et colligés au niveau du paysage?			

Indicateur 3.13 Superficie de forêt ou de terres forestières anciennement dégradées ayant été restaurée	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA X	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Superficie (ha)	Observations	
Superficie totale restaurée (période de trois ans) [Indiquer les années concernées]			
Superficie totale restaurée par régénération naturelle/combinaison d'enrichissements (période de trois ans) [Indiquer les années concernées]			
Superficie totale restaurée par plantations, y compris dans des régimes agroforestiers (période de trois ans) [Indiquer les années concernées]			
Des visites sont-elles organisées pour partager les réussites dans le domaine de la restauration? Dans l'affirmative, décrire la nature de cette implication.			
Note			
<ul style="list-style-type: none"> • Si possible, indiquer la superficie de terres forestières restaurée au moyen de forêts plantées et parcelles boisées, la superficie de terres forestières restaurée par régénération naturelle (assistée), la superficie de forêt dégradée restaurée au moyen de pratiques sylvicoles, la superficie de terres restaurée au moyen de régimes agroforestiers et la superficie de terres restaurée au moyen de jachères améliorées. 			



Critère 3: Santé et résilience de l'écosystème forestier. Photo: DGFRN (Bénin)

Critère 4: Production forestière

Ce critère a trait à l'objectif de maintenir les multiples fonctions d'une forêt et leur capacité à procurer des produits et des services environnementaux. Ces fonctions et cette capacité peuvent être pérennisées dans la durée uniquement si la gestion forestière est durable aux plans économique et financier, viable au plan environnemental et acceptable au plan social.

Les forêts affectées à la production de bois sont en mesure de remplir d'autres fonctions importantes, comme la protection environnementale, le stockage du carbone et la conservation des espèces et écosystèmes. Il conviendrait que ces multiples rôles soient maintenus en appliquant de saines pratiques de gestion qui préservent le potentiel de la ressource forestière en permettant ainsi à la société de bénéficier de toute la diversité de ses avantages.

Évaluation des ressources: indicateurs 4.1 à 4.5

Les évaluations des ressources forestières qui sont menées périodiquement sont vitales pour assurer que la société puisse bénéficier de la production durable de biens forestiers et de services environnementaux. Elles fournissent des informations non seulement sur les quantités de bois et produits non ligneux qui peuvent être prélevés de manière pérenne, mais aussi sur les autres valeurs forestières et la manière dont elles sont susceptibles d'évoluer au fil du temps.

Indicateur 4.1 Étendue et pourcentage de forêt naturelle de production inventoriée par type de produit	Niveau national x	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x	
Modèle de suivi et de rapport proposé				
Superficie inventoriée [Indiquer l'année de référence]	DFP		Hors DFP (ha)	
	ha	%	ha	%
Bois d'œuvre (bois ronds industriels)				
Autres bois (utilisés localement; bois de feu)				
Produits forestiers non ligneux				
Superficie totale inventoriée				
Note				
<ul style="list-style-type: none"> Indiquer l'étendue et le pourcentage de forêt ayant fait l'objet de procédures d'inventaire et d'étude pour déterminer la quantité de principaux produits forestiers (par ex., bois, fibres, gommes, sèves, animaux et plantes à usage alimentaire, et médicaments). 				

Indicateur 4.2 Récoltes effective et permissible de produits ligneux et non ligneux dans les forêts naturelles			Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x	
Modèle de suivi et de rapport proposé						
	Superficie forestière totale (c.-à-d. DFP + hors DFP)		DFP		Hors DFP	
	Nombre d'espèces récoltées	Cinq premières espèces récoltées, par volume	Récolte annuelle effective	Récolte annuelle permissible	Récolte annuelle effective	Récolte annuelle permissible
Bois d'œuvre (bois ronds industriels)	1		m ³	m ³	m ³	m ³
	2		m ³	m ³	m ³	m ³
	3		m ³	m ³	m ³	m ³
	4		m ³	m ³	m ³	m ³
	5		m ³	m ³	m ³	m ³
Autres bois (par ex., utilisés localement; bois de feu)	1		m ³	m ³	m ³	m ³
	2		m ³	m ³	m ³	m ³
	3		m ³	m ³	m ³	m ³
	4		m ³	m ³	m ³	m ³
	5		m ³	m ³	m ³	m ³
Produits forestiers non ligneux [Préciser]	1		kg	kg	kg	kg
	2		kg	kg	kg	kg
	3		kg	kg	kg	kg
	4		kg	kg	kg	kg
	5		kg	kg	kg	kg
Notes						
<ul style="list-style-type: none"> Indiquer les niveaux moyens de récolte au cours de la période de trois années la plus récente pour laquelle des données sont disponibles (indiquer la source des données et l'unité de mesure). Décrire la méthode employée pour estimer la coupe annuelle permissible de bois ronds industriels. 						

Indicateur 4.3 Inventaire des forêts plantées de production, par produit		Niveau national x	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x	
Modèle de suivi et de rapport proposé					
Superficie inventoriée [Indiquer l'année de référence]	DFP		Hors DFP (ha)		
	ha	%	ha	%	
Bois d'œuvre (bois ronds industriels)					
Autres bois (utilisés localement; bois de feu)					
Produits forestiers non ligneux					
Superficie totale inventoriée					
Note					
<ul style="list-style-type: none"> Indiquer l'étendue et le pourcentage de forêt ayant fait l'objet de procédures d'inventaire et d'étude pour déterminer la quantité de principaux produits forestiers (par ex., bois, fibres, gommés, sèves, animaux et plantes à usage alimentaire, et médicaments). 					

Indicateur 4.4 Récolte effective de produits ligneux et non ligneux dans les forêts plantées		Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé				
	<i>Récolte annuelle totale en forêt plantée</i>	<i>Répertorier les cinq premières espèces récoltées (en volume ou poids) pour chaque catégorie, et leur récolte annuelle effective</i>		
Bois d'œuvre (bois ronds industriels)	m ³	1		m ³
		2		m ³
		3		m ³
		4		m ³
		5		m ³
Autres bois (par ex., utilisés localement; bois de feu)	m ³	1		m ³
		2		m ³
		3		m ³
		4		m ³
		5		m ³
Produits forestiers non ligneux	kg	1		kg
		2		kg
		3		kg
		4		kg
		5		kg
Note				
<ul style="list-style-type: none"> Indiquer les niveaux moyens de récolte communiqués au cours de la plus récente période de trois années, ainsi que la source des données. 				

Indicateur 4.5 Évolution périodique du stock de carbone forestier		Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé				
		<i>Superficie forestière (ha)</i>	<i>Tonnes de carbone objet d'engagements</i>	<i>Période (années)</i>
Stocks de carbone forestier conservés dans le cadre de la gestion durable des forêts naturelles et de la conservation des forêts				
Restauration de stocks de carbone dégradés par l'enrichissement de forêts dégradées et la restauration naturelle assistée				
Création de nouveaux stocks de carbone par le boisement et le reboisement dans les surfaces non boisées				
Notes				
<ul style="list-style-type: none"> Inclure l'ensemble des programmes d'atténuation des effets du changement climatique liés à la forêt, tels que la REDD+, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) relevant de la forêt, les contributions déterminées au niveau national, le boisement/reboisement dans le cadre du Mécanisme de développement propre. Si possible, faire la distinction sur la base de la stratégie REDD+ qui est actuellement appliquée. 				

Planification de l'exploitation forestière et procédures de contrôle: indicateurs 4.6 à 4.14

Les procédures de planification de la récolte dans les forêts naturelles doivent permettre un bon contrôle technique, assurer des conditions de travail sûres et saines, minimiser les coûts et réduire les impacts environnementaux. Des procédures de planification de la récolte judicieuses et efficaces aideront à assurer que les investissements forestiers génèrent des retours adéquats sur les plans financier, économique et social tout en minimisant les dommages environnementaux.

Indicateur 4.6 Superficie des concessions dans les forêts naturelles de production		Niveau national X		Niveau des UFA ✓✓		Niveau du paysage X	
Modèle de suivi et de rapport proposé							
<i>Contrats d'exploitation forestière en forêt naturelle [Indiquer l'année de référence]</i>	<i>Nombre total de contrats</i>	<i>Superficie totale sous contrats (ha)</i>	<i>Plus petite/ grande superficies sous contrat (ha)</i>	<i>Durée du contrat (années)</i>	<i>Récolte annuelle permmissible et superficie récoltée (m³; ha)</i>	<i>Récolte annuelle effective (volume et superficie) (m³; ha)</i>	
Concessions privées de long terme							
Concessions communautaires de long terme							
Concessions/contrats d'exploitation forestière de moyen terme							
Permis d'exploitation forestière de court terme (basé sur la superficie)							
Permis d'exploitation forestière de court terme (basé sur le volume)							
<i>Autre [Préciser]</i>							
Notes							
<ul style="list-style-type: none"> • Spécifier les principales conditions des divers contrats d'exploitation forestière en forêt naturelle qui sont en vigueur. • Indiquer la part des contrats d'exploitation forestière régis par des plans pluriannuels de gestion forestière. • Indiquer la part des permis officiels d'exploitation forestière autres (permis de petite, moyenne et grande échelles) fonctionnant sans plans de gestion forestière. 							

Indicateur 4.7 Superficie des forêts plantées de production				Niveau national x	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé						
<i>Contrats d'exploitation forestière en forêt plantée [Indiquer l'année de référence]</i>	<i>Nombre total de contrats</i>	<i>Superficie totale sous contrats (ha)</i>	<i>Plus petite/grande superficies sous contrat (ha)</i>	<i>Durée du contrat (années)</i>	<i>Récolte annuelle permmissible et superficie récoltée (m³; ha)</i>	<i>Récolte annuelle effective (volume et superficie) (m³; ha)</i>
Concessions privée de long terme						
Concessions communautaires de long terme						
Concessions/contrats d'exploitation forestière de moyen terme						
Permis d'exploitation forestière de court terme (basé sur la superficie)						
Permis d'exploitation forestière de court terme (basé sur le volume)						
Autre [Préciser]						
Notes						
<ul style="list-style-type: none"> • Spécifier les principales conditions des divers contrats d'exploitation forestière en forêt plantée qui sont en vigueur. • Indiquer la part des contrats d'exploitation forestière régis par des plans pluriannuels de gestion forestière. • Indiquer la part des permis officiels d'exploitation forestière autres (permis de petite, moyenne et grande échelles) fonctionnant sans plans de gestion forestière. 						

Indicateur 4.8 Superficie annuelle des coupes planifiées dans les forêts naturelles de production				Niveau national x	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé						
<i>Contrats d'exploitation forestière en forêt naturelle [Indiquer l'année de référence]</i>	<i>Nombre total de contrats</i>	<i>Superficie totale sous contrats (ha)</i>	<i>Plus petite/grande superficies sous contrat (ha)</i>	<i>Durée du contrat (années)</i>	<i>Récolte annuelle permmissible et superficie récoltée (m³; ha)</i>	<i>Récolte annuelle effective (volume et superficie) (m³; ha)</i>
Concessions privées de long terme						
Concessions communautaires de long terme						
Concessions/contrats d'exploitation forestière de moyen terme						
Permis d'exploitation forestière de court terme (basé sur la superficie)						
Permis d'exploitation forestière de court terme (basé sur le volume)						
Autre [Préciser]						
Notes						
<ul style="list-style-type: none"> • Spécifier les principales conditions des divers contrats d'exploitation forestière en forêt naturelle qui sont en vigueur. • Indiquer la part des contrats d'exploitation forestière régis par des plans pluriannuels de gestion forestière. • Indiquer la part des permis officiels d'exploitation forestière autres (permis de petite, moyenne et grande échelles) fonctionnant sans plans de gestion forestière. 						

Indicateur 4.9 Superficie annuelle des coupes planifiées dans les forêts plantées de production			Niveau national x	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x	
Modèle de suivi et de rapport proposé						
Contrats d'exploitation forestière en forêt plantée [Indiquer l'année de référence]	Nombre total de contrats	Superficie totale sous contrats (ha)	Plus petite/ grande superficies sous contrat (ha)	Durée du contrat (années)	Récolte annuelle permmissible et superficie récoltée (m ³ ; ha)	Récolte annuelle effective (volume et superficie) (m ³ ; ha)
Concessions privées de long terme						
Concessions communautaires de long terme						
Concessions/contrats d'exploitation forestière ou d'éclaircie de moyen terme						
Permis d'exploitation forestière ou d'éclaircie de court terme (basé sur la superficie)						
Permis d'exploitation forestière de court terme (basé sur le volume)						
Autre [Préciser]						
Notes <ul style="list-style-type: none"> Spécifier les principales conditions des divers contrats d'exploitation forestière en forêt plantée qui sont en vigueur. Indiquer la part des contrats d'exploitation forestière ou d'éclaircie régis par des plans pluriannuels de gestion forestière. Indiquer la part des permis officiels d'exploitation forestière autres (permis de petite, moyenne et grande échelles) fonctionnant sans plans de gestion forestière. 						

Indicateur 4.10 Superficie annuelle en exploitation dans les forêts naturelles de production			Niveau national x	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x	
Modèle de suivi et de rapport proposé						
Contrats d'exploitation forestière en forêt naturelle [Indiquer l'année de référence]	Nombre total de contrats	Superficie totale sous contrats (ha)	Plus petite/ grande superficies sous contrat (ha)	Durée du contrat (années)	Récolte annuelle permmissible et superficie récoltée (m ³ ; ha)	Récolte annuelle effective (volume et superficie) (m ³ ; ha)
Concessions privées de long terme						
Concessions communautaires de long terme						
Concessions/contrats d'exploitation forestière de moyen terme						
Permis d'exploitation forestière de court terme (basé sur la superficie)						
Permis d'exploitation forestière de court terme (basé sur le volume)						
Autre [Préciser]						
Notes <ul style="list-style-type: none"> Spécifier les principales conditions des divers contrats d'exploitation forestière en forêt naturelle qui sont en vigueur. Indiquer la part des contrats d'exploitation forestière régis par des plans pluriannuels de gestion forestière. Indiquer la part des permis officiels d'exploitation forestière autres (permis de petite, moyenne et grande échelles) fonctionnant sans plans de gestion forestière. 						

Indicateur 4.11 Superficie annuelle en exploitation dans les forêts plantées de production			Niveau national x	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x	
Modèle de suivi et de rapport proposé						
Contrats d'exploitation forestière plantée [Indiquer l'année de référence]	Nombre total de contrats	Superficie totale sous contrats (ha)	Plus petite/ grande superficies sous contrat (ha)	Durée du contrat (années)	Récolte annuelle permmissible et superficie récoltée (m ³ ; ha)	Récolte annuelle effective (volume et superficie) (m ³ ; ha)
Concessions privées de long terme						
Concessions communautaires de long terme						
Concessions/contrats d'exploitation forestière de moyen terme						
Permis d'exploitation forestière de court terme (basé sur la superficie)						
Permis d'exploitation forestière ou d'éclaircie de court terme (basé sur le volume)						
Autre [Préciser]						
Notes						
<ul style="list-style-type: none"> • Spécifier les principales conditions des divers contrats d'exploitation forestière en forêt plantée qui sont en vigueur. • Indiquer la part des contrats d'exploitation forestière régis par des plans pluriannuels de gestion forestière. • Indiquer la part des permis officiels d'exploitation forestière autres (permis de petite, moyenne et grande échelles) fonctionnant sans plans de gestion forestière. 						

Indicateur 4.12 Dispositifs de traçabilité des produits forestiers ou mécanismes de contrôle similaires		Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage ✓✓	
Modèle de suivi et de rapport proposé					
Type de traçabilité	Dispositif en place [Oui/Non]	Institution(s) en charge		Observations (par ex., échelle d'application, efficacité)	
Traçabilité des grumes (de la souche à l'unité de transformation)					
Traçabilité du bois (de l'unité de transformation au port/à l'utilisateur final)					
Traçabilité de produits forestiers autres (par ex., viande de brousse, faune et flore, charbon de bois, autres produits forestiers non ligneux) [Préciser]					
Note					
<ul style="list-style-type: none"> • Sous «Observations», décrire le/les type(s) de dispositif(s) et leur mise en œuvre (par ex., les parties en charge, leur portée et leur échelle. 					

Indicateur 4.13 Dispositifs de traçabilité conformes aux systèmes de certification	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Type de traçabilité	FSC	PEFC	Autres systèmes de légalité et de traçabilité
Traçabilité des grumes (de la souche à l'unité de transformation) selon le dispositif de certification forestière			
Traçabilité du bois (de l'unité de transformation au port/à l'utilisateur final) selon le dispositif de certification forestière			
Traçabilité de produits forestiers autres (par ex., viande de brousse, faune et flore, charbon de bois, autres produits forestiers non ligneux) selon le dispositif de certification forestière [Préciser]			
Note <ul style="list-style-type: none"> Sous «Observations», décrire le/les type(s) de dispositif(s) et leur mise en œuvre (par ex., les parties en charge, leur portée et leur échelle). 			

Indicateur 4.14 Existence de systèmes de suivi et d'archivage des données de la gestion forestière	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Forêts naturelles	Forêts plantées	
Décrire les archives historiques disponibles sur l'étendue, la nature et la gestion des forêts (aux niveaux national, infranational ou local)			
Existe-t-il des archives de données forestières (par ex., sur la croissance, le rendement, la santé et les usages), et sont-elles accessibles pour la planification et la gestion forestières?			
Des placettes permanentes d'échantillonnage ont-elles été aménagées? Dans l'affirmative, spécifier quand elles l'ont été et l'année de la mesure renouvelée la plus récente			
Note <ul style="list-style-type: none"> Dans nombre de pays, il existe des archives se rapportant à des essais et mesures forestiers qui ont été exécutés à des époques antérieures sur la croissance d'espèces arborescentes, ainsi que sur les pratiques de récolte et sylvicoles en forêt naturelle et plantée. Bien que ces archives aient souvent été négligées, elles pourraient en fait être une précieuse source d'informations sur le comportement et la croissance des espèces arborescentes et peuplements forestiers dans la durée. 			

Sylviculture dans les forêts naturelles et plantées: indicateurs 4.15 à 4.18

Fournir des lignes directrices sylvicoles claires aide à assurer que l'ensemble des activités forestières soit exécuté en accord avec des normes d'excellence. Dans les forêts naturelles, elles peuvent couvrir les inventaires de récolte comme moyen de fixer des niveaux de coupe durables (pour les produits forestiers ligneux et non ligneux), les inventaires servant à évaluer l'état des forêts après la récolte et les types de traitements sylvicoles qui sont nécessaires pour assurer une régénération adéquate et la santé de la forêt à long terme. Des orientations sont également nécessaires pour réduire les dommages à la forêt qu'entraîne la récolte, de même que sur la sylviculture en forêt plantée, la restauration forestière et les procédures de suivi et d'évaluation des pratiques de gestion.

Indicateur 4.15 Adoption et mise en œuvre des principes de l'exploitation à faible impact	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	<i>Forêts naturelles</i>	<i>Forêts plantées</i>	
Décrire les régimes de récolte et directives afférentes en place, et le degré suivant lequel ils sont appliqués			
Décrire les régimes sylvicoles et directives afférentes en place, et le degré suivant lequel ils sont appliqués			
Indiquer le degré suivant lequel l'exploitation à faible impact et les traitements sylvicoles sont suivis, y compris par qui et à quelle échelle géographique			
Indiquer le degré suivant lequel des données de suivi sont archivées pour permettre d'évaluer les effets cumulés des régimes de récolte et des traitements sylvicoles dans la durée			
Décrire les études postérieures à la récolte qui sont menées pour évaluer l'efficacité de la récolte et des activités sylvicoles en vue d'améliorer la mise en place de la régénération des arbres et le suivi des traitements sylvicoles			
Note			
<ul style="list-style-type: none"> Un régime sylvicole est un processus suivant lequel les arbres forestiers sont l'objet de soins, éliminés et remplacés par de nouveaux arbres. La sylviculture recouvre l'ensemble des activités utilisées pour manipuler un peuplement forestier, y compris les opérations de récolte. 			

Indicateur 4.16 Régimes sylvicoles dans les forêts naturelles de production	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Aspects d'ordre sylvicole dans les forêts naturelles</i>	<i>Indiquer les approches suivies</i>		
Techniques d'éclaircie sélective pratiquées dans les forêts naturelles			
Méthodes et techniques de déliantage avant exploitation			
Enrichissement des trouées et des zones appauvries			
Note			
<ul style="list-style-type: none"> Il est important de définir les traitements sylvicoles et opérationnels spécifiques à la gestion d'une forêt naturelle, que ses fonctions soient la production ou la protection, ou une association des deux. 			

Indicateur 4.17 Gestion sylvicole dans les forêts plantées	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Aspects d'ordre sylvicole dans les forêts plantées</i>	<i>Indiquer les approches suivies</i>		
Sélection des espèces destinées aux forêts plantées (par ex., s'il s'agit d'espèces locales, d'espèces introduites, y compris les espèces envahissantes, la source du matériel de plantation)			
Emploi de la biotechnologie et de la modification génétique des espèces			
Sélection du traitement sylvicole et de l'entretien des sites de plantation au-delà de la première rotation			
Lutte contre les nuisibles et maladies (par ex., emploi d'herbicides, de pesticides, de fongicides et autres produits chimiques)			
Emploi d'engrais (pépinières, sites de boisement)			
Lutte contre les incendies			
Gestion de l'eau dans les paysages de forêt plantée			
Note <ul style="list-style-type: none"> • Il est important de définir les traitements sylvicoles et opérationnels spécifiques à la gestion d'une forêt plantée, que ses fonctions soient la production ou la protection, ou une association des deux. 			

Indicateur 4.18 Suivi des régimes sylvicoles dans les forêts naturelles et plantées	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Décrire le dispositif en place pour le suivi stratégique des effets de la récolte et la mise en œuvre du régime sylvicole			
<i>Régime sylvicole au niveau des UFA</i>		<i>Superficie totale par an (ha)</i>	
Forêt naturelle de production (DFP) (concessions d'exploitation forestière en forêt naturelle, permis, récolte communautaire, récolte de produits forestiers non ligneux)			
– Superficie soumise à un contrôle du rendement			
– Superficie soumise à des opérations préalables à la récolte			
– Superficie soumise à des opérations postérieures à la récolte			
– Superficie soumise à des traitements sylvicoles pour induire ou assister la régénération naturelle			
– Superficie soumise à une plantation d'enrichissement <i>[Préciser la principale espèce]</i>			
Décrire le dispositif en place pour le suivi stratégique des effets de la récolte et la mise en œuvre du régime sylvicole			
<i>Régime sylvicole au niveau des UFA</i>		<i>Superficie totale par an (ha)</i>	
Forêt plantée (DFP) (plantations industrielles productrices de bois/fibres/bois de feu; plantations communautaires; plantation de protection)			
– Soins et éclaircies dans les plantations monospécifiques <i>[Préciser la principale espèce utilisée]</i>			
– Soins et éclaircies dans les plantations mixtes <i>[Préciser l'assortiment d'espèces utilisé]</i>			
– Remplacement du peuplement forestier après la récolte <i>[Indiquer le % de remplacement]</i>			
<p>Notes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le suivi stratégique fournit des données sur les effets à long terme des activités forestières de manière à pouvoir identifier les éventuels problèmes et les résoudre. Pour orienter les décisions d'ordre sylvicole, il est possible de recourir à une méthode simple d'évaluation (échantillonnage de diagnostic) au niveau des UFA afin de déterminer si un traitement spécifique est nécessaire. • Indiquer l'année de référence. • Au nombre des traitements couramment utilisés pour induire ou assister la régénération naturelle figurent les soins de régénération naturelle, la scarification du sol, le brûlage dirigé, la coupe de dégagement des futurs arbres récoltés, l'éclaircie, le déliantage et la plantation d'enrichissement. 			



Critère 4: Production forestière. *Photo: Kennedy Owusu Afriyie*

Critère 5: Biodiversité forestière

Ce critère a trait à la conservation et au maintien de la biodiversité, y compris les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique, mais il met plus particulièrement l'accent sur la conservation de la biodiversité dans les forêts de production et à l'échelon du paysage. Les *Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois* (OIBT-UICN, 2009) ont été conçues pour accompagner le suivi de la biodiversité au sein des paysages forestiers. Les principes généraux et définitions utilisés ici sont ceux qui ont été fixés par la Convention sur la diversité biologique et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Diversité des écosystèmes: indicateurs 5.1 à 5.3

Le meilleur moyen de conserver la diversité des écosystèmes consiste à maintenir des paysages fonctionnels et à mettre en place et gérer un réseau d'aires protégées (combinaisons des catégories I à VI de de l'UICN) comportant des échantillons représentatifs de tous les types forestiers reliés autant que faire se peut par des «corridors» ou des «étapes-relais» biologiques. Il est possible d'y parvenir par des politiques d'affectation des sols efficaces et des systèmes permettant de choisir, d'établir et de maintenir l'intégrité des aires protégées en consultation avec les collectivités locales et avec leur participation.

Indicateur 5.1 Nombre et superficie des aires protégées terrestres par catégorie	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage x	
Modèle de suivi et de rapport proposé				
a. Aires protégées forestières	Catégories d'aires protégées de l'UICN			
	Total	I-II	III-IV	V-VI
Nombre d'aires protégées (non nécessairement boisées; à l'exclusion de la mer)				
Fourchette de superficie (de la plus petite aire protégée à la plus vaste; ha)				
Superficie de forêt dans les aires protégées (ha)				
Superficie des types forestiers écologiques représentés dans les aires protégées [Préciser]				
Types écologiques forestiers jugés sous-représentés dans les aires protégées [Préciser]	[Réponse explicative]			
b. Concessions de conservation forestière				
Si non incluses sous (a), indiquer le nombre et la superficie des concessions forestières de conservation, ainsi que leur statut et durée				
Notes				
<ul style="list-style-type: none"> • La superficie de forêt dans les aires protégées constitue le DFP de protection. • Les concessions forestières de conservation désignent des surfaces au sein des forêts de production qui sont allouées à des organisations de conservation à des fins de conservation (et qui sont exclues de la production de bois). Bien qu'il s'agisse officiellement de forêts de production, ces nombres et superficies doivent être communiqués ici au titre d'aires protégées, mais uniquement pour la durée de leur bail. 				

Indicateur 5.2 Étendue des forêts dans les aires protégées	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage ✗	
Modèle de suivi et de rapport proposé				
<i>a. Aires protégées forestières</i>	Catégories d'aires protégées de l'UICN (ha)			
	<i>Total</i>	<i>I–II</i>	<i>III–IV</i>	<i>V–VI</i>
Nombre d'aires protégées (non nécessairement boisées; à l'exclusion de la mer)				
Fourchette de superficie (de la plus petite aire protégée à la plus vaste; ha)				
Superficie de forêt dans les aires protégées (ha)				
Superficie des types forestiers écologiques représentés dans les aires protégées [<i>Préciser</i>]				
Types écologiques forestiers jugés sous-représentés dans les aires protégées [<i>Préciser</i>]	[<i>Réponse explicative</i>]			
<i>b. Concessions de conservation forestière</i>				
Si non incluses sous (a), indiquer le nombre et la superficie des concessions forestières de conservation, ainsi que leur statut et durée				
Notes				
<ul style="list-style-type: none"> La superficie de forêt dans les aires protégées constitue le DFP de protection. Les concessions forestières de conservation désignent des surfaces au sein des forêts de production qui sont allouées à des organisations de conservation à des fins de conservation (et qui sont exclues de la production de bois). Bien qu'il s'agisse officiellement de forêts de production, ces surfaces doivent être communiquées ici au titre d'aires protégées, mais uniquement pour la durée de leur bail. 				

Indicateur 5.3 Existence de mécanismes fonctionnels de gestion des zones tampons et connexité des aires protégées forestières	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage ✗
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Catégories de l'UICN</i>	<i>Superficie de zones tampons gérée (ha)</i>	<i>Nombre d'aires protégées forestières connectées</i>	<i>Description</i>
I–II			
III–IV			
V–VI			
Décrire la stratégie nationale ou infranationale destinée à assurer (ou à accroître) la connexité entre les aires protégées boisées			

Diversité des espèces: indicateurs 5.4 à 5.7

Dans les stratégies destinées à éviter qu'une espèce devienne rare, menacée, en danger ou éteinte, il est important de disposer de procédures à l'échelon national ou infranational pour effectuer le suivi et la protection de la diversité des espèces. Il convient de privilégier le suivi des espèces arborescentes clés dans les forêts de production.

Indicateur 5.4 Espèces floristiques et fauniques menacées tributaires de la forêt		Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage X	
Modèle de suivi et de rapport proposé					
Groupe d'espèces tributaires de la forêt	Nombre total d'espèces	Dont:			Répertorier les trois espèces les plus importantes (espèces clés de voûte)
		Menacées	Juridiquement protégées au niveau national	Endémiques	
Arbres					
Plantes florifères					
Fougères					
Mammifères					
Oiseaux					
Reptiles					
Amphibiens					
Poissons d'eau douce					
Papillons					
Autres [Préciser]					
Notes <ul style="list-style-type: none"> • Indiquer les sources. • Selon la Liste rouge de l'UICN, «Menacées» recouvre les catégories «vulnérable», «en danger» ou «en danger critique d'extinction». 					

Indicateur 5.5 Existence de stratégies de conservation de la diversité des espèces floristiques dans les forêts tropicales naturelles		Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé				
Indiquer si des diminutions des populations d'espèces arborescentes clés ont été constatées (par ex., des espèces commerciales de haute valeur)				
Répertorier les principales espèces arborescentes commerciales (produits forestiers ligneux et non ligneux) dont le statut de conservation a changé au cours des cinq dernières années				
Décrire les mesures (dans les UFA) destinées à analyser le statut de conservation des espèces arborescentes et les interventions (par ex., répartition des classes d'âge et de diamètre chez les espèces clés)				
Répertorier les espèces arborescentes inscrites à chacune des annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)				
Décrire les mesures prises pour maintenir la diversité des espèces au niveau des UFA, en particulier les espèces produisant des produits ligneux et non ligneux les plus couramment utilisées				
Décrire les procédures suivies pour maintenir le stock des principales espèces ligneuses et espèces arborescentes à objectifs multiples dans les forêts naturelles				
Indiquer le type de conservation <i>in situ</i> des espèces arborescentes forestières au niveau national et la superficie (ha) concernée				
Notes <ul style="list-style-type: none"> • Décrire les procédures employées pour identifier, répertorier et protéger, rétablir/restaurer les espèces de flore et de faune forestières menacées. • Répertorier les institutions en charge et décrire toute modification récente de ces procédures. 				

Indicateur 5.6 Existence de stratégies de conservation de la diversité des espèces fauniques dans les forêts tropicales naturelles	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Indiquer si des diminutions des populations d'espèces fauniques clés ont été constatées (par ex., des espèces spéciales de haute valeur)			
Répertorier les principales espèces fauniques commercialisées (pour le pelage, les plumes, les cornes, les écailles, les dents et cornes) dont le statut de conservation a changé au cours des cinq dernières années			
Décrire les mesures (dans les UFA) destinées à analyser le statut de conservation des espèces fauniques et les types d'interventions (par ex., protection des habitats surveillance par des méthodes diverses)			
Répertorier les espèces fauniques inscrites à chacune des annexes de la CITES			
Décrire les mesures prises pour maintenir la diversité des espèces au niveau des UFA, en particulier les espèces les plus couramment chassées et commercialisées			
Décrire les procédures suivies pour maintenir les populations des principales espèces fauniques à objectifs multiples dans les forêts naturelles			
Indiquer le type de conservation <i>in situ</i> des espèces fauniques au niveau national et la superficie (ha) affectée à cela			
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les procédures employées pour identifier, répertorier et protéger, rétablir/restaurer les espèces de faune menacées. • Répertorier les institutions en charge et décrire toute modification récente de ces procédures. 			

Indicateur 5.7 Mise en œuvre d'un suivi écologique dans les aires protégées	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	<i>Observations</i>		
Espèces fauniques identifiées pour servir d'espèces indicatrices de la conservation de la variation génétique			
Plans et projets en place destinés à assurer la conservation <i>in situ</i> et <i>ex-situ</i> de la variation génétique des espèces clés de flore et de faune [<i>Préciser les espèces</i>]			
Note			
<ul style="list-style-type: none"> • Il est essentiel de conserver la diversité génétique au sein d'une espèce arborescente présentant une valeur potentielle sur le plan économique, environnemental, scientifique ou sociétal afin d'assurer la continuité de la productivité de l'écosystème et la santé d'une espèce ainsi que sa capacité à s'adapter au changement climatique et autres évolutions environnementales. 			

Diversité génétique: indicateur 5.8

La conservation de la biodiversité consiste à maintenir la diversité génétique de l'ensemble des espèces de faune et de flore. Sachant qu'il peut être difficile de la mettre en pratique, il convient de consacrer les ressources limitées aux espèces qui sont menacées ou qui ont une valeur commerciale déterminée.

Indicateur 5.8 Conservation <i>in situ</i> de la variation génétique au sein d'espèces arborescentes forestières données	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Observations		
Espèces arborescentes forestières identifiées pour servir d'espèces indicatrices de la conservation de la variation génétique			
Plans et projets en place destinés à assurer la conservation <i>in situ</i> et <i>ex-situ</i> de la variation génétique des espèces clés de flore et de faune [Préciser les espèces]			
Note			
<ul style="list-style-type: none"> Il est essentiel de conserver la diversité génétique au sein d'une espèce arborescente présentant une valeur potentielle sur le plan économique, environnemental, scientifique ou sociétal afin d'assurer la continuité de la productivité de l'écosystème et la santé d'une espèce ainsi que sa capacité à s'adapter au changement climatique et autres évolutions environnementales. 			

Conservation de la biodiversité dans les forêts de production: indicateurs 5.9 et 5.10

Dans les forêts de production, les mesures de gestion peuvent contribuer de manière importante à la conservation de la biodiversité (par exemple, l'intensité de l'exploitation forestière sera directement liée à la présence ou à l'absence d'oiseaux et autres disperseurs de graines), un élément qui doit être pleinement intégré dans les plans de gestion forestière et les plans d'exploitation forestière.

Indicateur 5.9 Mesures de conservation de la biodiversité dans les forêts naturelles de production	Niveau national x	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Superficie totale (ha)	% du total	
Superficie réservée à la conservation de la biodiversité dans les forêts naturelles de production (au niveau des UFA)			
Mesures destinées à préserver les zones non perturbées (au niveau des UFA)	[Réponse explicative]		
Procédures destinées à protéger les caractéristiques importantes au plan écologique (par ex., sites de nidation, arbres-semenciers, niches et espèces clés de voûte)	[Réponse explicative]		
Procédures destinées à protéger une espèce arborescente particulière et autres plantes pour les besoins des moyens d'existence, les valeurs culturelles, la sécurité alimentaire, etc. au niveau local	[Réponse explicative]		
Volume moyen de bois récolté (au niveau des UFA)	[m ³ par ha et par an]		
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> Dans les réponses explicatives, indiquer le niveau d'efficacité des procédures faisant l'objet d'un suivi. Dans les réponses explicatives, indiquer les procédures destinées à évaluer les évolutions dans les valeurs de biodiversité au sein des zones de production comparées aux zones témoins. 			

Indicateur 5.10 Mesures de conservation de la biodiversité dans les forêts plantées	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Superficie moyenne annuelle (ha)	Période d'années	Principales espèces utilisées
Superficie de forêt plantée créée (moyenne de trois ans) [Préciser]			
Boisement: forêt plantée sur des terres non boisées (qui ne remplacent pas des habitats en forêt naturelle)			
Reboisement: forêt plantée sur des sites antérieurement boisés (par ex., forêt dégradée et terre forestière)			
Forêts plantées créées au moyen d'espèces arborescentes indigènes			
Décrire les mesures prises pour conserver la faune et la flore indigènes dans les paysages de forêt plantée*	[Réponse explicative]		
Note <ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit par exemple de maintenir les sites naturels le long des cours d'eau et de créer des corridors biologiques ou des étapes-relais. 			



Critère 5: Biodiversité forestière. Photo: Intu Boedhihartono

Critère 6: Protection des sols et des eaux

Ce critère a trait au rôle, crucial à l'échelle d'un paysage, des forêts s'agissant de maintenir la qualité et le flux de l'eau en aval, et de lutter contre les inondations et la sédimentation. Il se rapporte également au maintien de la productivité et de la qualité des sols et des eaux au sein des forêts (et des écosystèmes aquatiques associés) et par conséquent à la santé et à l'état de la forêt.

Outre la difficulté d'obtenir des informations sur les effets qu'a la gestion forestière sur les sols et les eaux, elles sont en général disponibles pour un nombre limité de sites seulement. Des indicateurs nationaux valides devraient être obtenus en agrégeant les données des indicateurs à l'échelon du paysage et à celui des UFA, ou encore à partir de l'existence de lignes directrices nationales et de leur application adéquate en conformité avec les circonstances locales.

Portée de la protection: indicateurs 6.1 à 6.3

Un élément essentiel de la gestion forestière à finalités multiples est le maintien à l'échelon du paysage des avantages en aval, tels que la qualité et le flux de l'eau, ou encore la diminution des inondations et de la sédimentation.

Indicateur 6.1 Superficie forestière gérée dans un objectif premier de protection des sols et des eaux	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Superficie (ha)		%
Superficie de forêt (naturelle et plantée, DFP et hors DFP) gérée dans un objectif premier de protection des sols et des eaux			
Superficie de forêt (naturelle et plantée, DFP et hors DFP) gérée pour des objectifs de protection autres [Préciser ces objectifs]			
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> Recueillir des données à l'échelon national ou infranational. Les objectifs de protection autres pourront inclure des sites du patrimoine culturel, des ceintures autour de complexes industriels, des sites militaires, etc. Pour chaque objectif spécifique, indiquer les organismes en charge (par ex., organisme forestier, organisme environnemental, organisme lié à l'eau, organisme lié à l'exploitation minière). 			

Indicateur 6.2 Mise en œuvre de mesures de protection des valeurs des bassins versants en aval à l'échelon du paysage	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Décrire les procédures en place dans le DFP et hors DFP destinées à assurer la protection des valeurs des bassins versants en aval, et le degré suivant lequel ces procédures sont mises en œuvre			
Décrire le degré suivant lequel les forêts sont intégrées à la gestion nationale et régionale des risques de catastrophe			
Note			
<ul style="list-style-type: none"> Les arbres et les forêts jouent des rôles fondamentaux dans la gestion des risques de catastrophe, par exemple en maintenant l'alimentation en eau, en protégeant les sols et en réduisant les dangers naturels de type inondations ou glissements de terrain. 			

Indicateur 6.3 Existence de mécanismes fonctionnels d'implication des acteurs de l'affectation des terres dans la protection des sols et des eaux	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Décrire les procédures en place dans le DFP et hors DFP destinées à assurer l'implication des acteurs de l'affectation des terres dans la protection des sols et des eaux			
Décrire l'efficacité des mesures mises en place et leur répliquabilité			
Note			
<ul style="list-style-type: none"> Les arbres et les forêts jouent des rôles fondamentaux dans la gestion des risques de catastrophe, par exemple en maintenant l'alimentation en eau, en protégeant les sols et en réduisant les dangers naturels de type inondations ou glissements de terrain. 			

Fonctions protectrices des forêts de production: indicateurs 6.4 à 6.7

En tant que partie intégrante de la gestion forestière à finalités multiples, il est important d'assurer une gestion efficace des sols et des eaux comme moyen de maintenir la productivité et la santé des forêts ainsi que leurs fonctions de régulation hydrologique.

Indicateur 6.4 Mécanismes mis en œuvre pour prévenir la dégradation des sols et des eaux dans les forêts de production	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Décrire les procédures en place destinées à protéger la productivité du sol et la capacité de rétention de l'eau dans les forêts de production			
Décrire le degré suivant lequel des dispositions sont appliquées afin de prévenir la dégradation des sols et des eaux dans les forêts			

Indicateur 6.5 Superficie du DFP de production jugée sensible au plan environnemental et protégée	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Superficie définie comme étant sensible au plan environnemental (et donc protégée) pour les raisons suivantes:</i>	<i>Superficie (ha)</i>	<i>% du DFP de production</i>	<i>Observations</i>
Pente/élévation [Préciser les paramètres: par ex., >X%]			
Sources d'eau potable			
Bandes tampons (par ex., le long des cours d'eau)			
Drainage insuffisant			
Autres caractéristiques [Préciser]			

Indicateur 6.6 Mécanismes mis en œuvre dans le DFP pour prévenir la dégradation des sols et des eaux	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Dans le DFP de production:</i>			
a) Indiquer les mesures requises pour assurer une gestion (drainage) adéquate de l'eau pendant et après la récolte de bois			
b) Indiquer les exigences relatives aux bandes tampons le long des cours d'eau et fleuves			
c) Indiquer les mesures requises pour minimiser le compactage du sol par les engins d'exploitation forestière			
d) Indiquer les mesures requises pour protéger le sol contre l'érosion après les activités d'exploitation forestière			
e) Indiquer les mesures en place pour assurer la mise en œuvre de a) à d)			
Note			
• Les mesures sont-elles mises en œuvre? Leur efficacité fait-elle l'objet d'un suivi? À quelle échelle géographique?			

Indicateur 6.7 Superficie hors DFP gérée pour protéger la qualité des sols et des eaux	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Superficie définie comme étant sensible au plan environnemental (et donc protégée) pour les raisons suivantes:</i>	<i>Superficie (ha)</i>	<i>% du DFP de production</i>	<i>Observations</i>
Pente/élévation [Préciser les paramètres: par ex., >X%]			
Sources d'eau potable			
Bandes tampons (par ex., le long des cours d'eau)			
Drainage insuffisant			
Autres caractéristiques [Préciser]			



Critère 6: Protection des sols et des eaux. Photo: Intu Boedihartono

Critère 7: Aspects économiques, sociaux et culturels

Ce critère a trait aux aspects économiques, sociaux et culturels des forêts. Une forêt correctement gérée constitue une ressource qui se renouvelle par elle-même et génère une myriade d'avantages pour les populations. C'est ainsi qu'une forêt offre par exemple des opportunités pour les loisirs et l'écotourisme ou encore qu'elle crée de l'emploi et de l'investissement dans les industries de transformation. Par conséquent, une forêt gérée dans une optique de pérennité peut contribuer de manière importante au développement durable d'un pays dans sa globalité.

Aspects économiques: indicateurs 7.1 à 7.6

Dans la gestion forestière, le défi économique consiste à faire de la GDF une activité rentable susceptible d'attirer les investisseurs et de pouvoir rivaliser avec d'autres affectations des terres. Il apparaît qu'une industrie des produits forestiers qui soit viable constitue un élément essentiel pour s'attaquer à ce défi.

Indicateur 7.1 Contribution du secteur forestier à l'économie nationale	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage ✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
		Produit intérieur brut total (PIB; \$EU)	% de la contribution du secteur forestier au PIB
Année de référence [Préciser ici]			
Année de référence minorée de cinq années [Préciser ici]			
Indiquer les activités économiques incluses dans «secteur forestier»		[Réponse explicative]	
Indiquer le degré suivant lequel le secteur forestier non officiel contribue au PIB		[Réponse explicative]	
Décrire le système national/infranational de comptabilité en place (le cas échéant)		[Réponse explicative]	

Indicateur 7.2 Contribution du secteur forestier à l'emploi	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage ✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
		Emplois directs	Emplois indirects
Année de référence [Préciser ici]			
Année de référence minorée de cinq années [Préciser ici]			
Indiquer le nombre d'emplois forestiers dans le secteur public			
Indiquer le nombre d'emplois forestiers dans le secteur privé			
Indiquer le nombre d'emplois forestiers dans les organisations de la société civile tant nationales qu'internationales			

Indicateur 7.3 Volume de production ligneuse par type de produit	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	<i>Marchés (en \$EU ou devise locale; dans le cas de la devise locale, indiquer le taux de change du \$EU)</i>		
	<i>Marché intérieur (rural/urbain)</i>	<i>Marché d'exportation</i>	<i>Marchés intérieur/transfrontière non officiels</i>
Produits du bois			
Bois de feu			
Produits forestiers non ligneux			
Autre [Préciser]			
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer l'année de référence des données. • Les valeurs communiquées pour les produits du bois doivent correspondre aux sommes des produits primaires et secondaires (dont les meubles); indiquer les produits qui sont inclus. 			

Indicateur 7.4 Volume des productions forestières autres que le bois	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	<i>Marchés (en \$EU ou devise locale; dans le cas de la devise locale, indiquer le taux de change du \$EU)</i>		
	<i>Marché intérieur (rural/urbain)</i>	<i>Marché d'exportation</i>	<i>Marchés intérieur/transfrontière non officiels</i>
Produits forestiers non ligneux			
Eau			
Carbone (\$EU ou devise locale – Préciser – par tonne de dioxyde de carbone)			
Écotourisme/loisirs (recettes des entrées, etc.)			
Autre [Préciser]			
Note			
<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer l'année de référence des données. 			

Indicateur 7.5 Valeur des produits forestiers et services environnementaux	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Marchés (en \$EU ou devise locale; dans le cas de la devise locale, indiquer le taux de change du \$EU)		
	Marché intérieur (rural/urbain)	Marché d'exportation	Marchés intérieur/transfrontière non officiels
Produits du bois			
Bois de feu			
Produits forestiers non ligneux			
Eau			
Carbone (\$EU ou devise locale – Préciser – par tonne de dioxyde de carbone)			
Écotourisme/loisirs (recettes des entrées, etc.)			
Autre [Préciser]			
Notes <ul style="list-style-type: none"> • Indiquer l'année de référence des données. • Les valeurs communiquées pour les produits du bois doivent correspondre aux sommes des produits primaires et secondaires (dont les meubles); indiquer les produits qui sont inclus. 			

Indicateur 7.6 Taux de transformation de produits forestiers ligneux et non ligneux	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓	
Modèle de suivi et de rapport proposé				
Étape de la transformation des produits forestiers	Nombre d'entreprises	Apport en bois ronds industriels (m ³)	Taux de conversion (%)	Effectif d'employés en équivalent temps plein (officiel)
Bois ronds (de la forêt à la scierie)	S.O.			S.O.
Transformation primaire du bois				
Transformation secondaire du bois				
Transformation tertiaire du bois		S.O.	S.O.	
Transformation industrielle de produits forestiers non ligneux [Préciser les produits]		S.O.	S.O.	
Continuité de l'offre en produits ligneux et non ligneux	[Réponse explicative]			
Notes <ul style="list-style-type: none"> • L'«Apport en bois ronds industriels» inclut les bois ronds de production intérieure et les bois ronds importés et transformés dans le pays; il s'agit du volume total de bois ronds transformés dans les scieries (et non du volume de bois récolté). • Le taux de conversion correspond au rapport entre le volume sortant et le volume entrant, exprimé en pourcentage. 				

Aspects sociaux et culturels: indicateurs 7.7 à 7.14

La GDF doit prendre en compte les besoins sociaux et culturels relevant des forêts et viser à y répondre, y compris en assurant l'éducation et l'emploi ainsi que la sécurité des conditions de travail. Les décisions en matière de gestion forestière doivent examiner les besoins des populations tributaires des forêts en termes de moyens d'existence. La GDF doit être de nature participative et intégratrice tandis que les coûts et avantages doivent être équitablement partagés entre les parties en jeu.

Indicateur 7.7 Existence de procédures d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux des activités forestières	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage ✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Décrire les procédures en place dans le DFP et hors DFP destinées à évaluer les impacts sociaux et environnementaux des activités impactant la forêt			
Décrire le degré suivant lequel les activités forestières ont un impact sur l'environnement et les sociétés humaines			
Note <ul style="list-style-type: none"> Les arbres et les forêts jouent des rôles fondamentaux dans la gestion des risques de catastrophe, par exemple en maintenant l'alimentation en eau, en protégeant les sols et en réduisant les dangers naturels de type inondations ou glissements de terrain. 			

Indicateur 7.8 Mise en œuvre de plans de gestion environnementale et sociale	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage ✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Décrire les procédures en place dans le DFP et hors DFP destinées à la mise en œuvre et au suivi des plans de gestion environnementale et sociale			
Décrire le degré suivant lequel les gestionnaires prennent en compte les recommandations contenues dans les plans de gestion pour atténuer les impacts des travaux			
Note <ul style="list-style-type: none"> Les arbres et les forêts jouent des rôles fondamentaux dans la gestion des risques de catastrophe et leurs impacts sur les hommes, par exemple en maintenant l'alimentation en eau, en protégeant les sols et en réduisant les dangers naturels de type inondations ou glissements de terrain. 			

Indicateur 7.9 Renforcement des capacités des effectifs dans la gestion des forêts et l'industrie forestière	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓	Niveau du paysage ✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Nombre d'universités, d'établissements techniques, d'établissements de formation professionnelle et autres écoles d'enseignement professionnel dotés de programmes officiels d'enseignement de la GDF, et leur principal objectif			
Capacité existante en formation et accompagnement au moyen de la technologie appropriée, y compris par des transferts de technologie, pour la GDF, et efficacité de l'utilisation et de la commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux ainsi que des services environnementaux <i>[Décrire et quantifier]</i>			
Nombre de diplômés (troisième cycle, technique et professionnel) de programmes forestiers au cours des trois dernières années <i>[Préciser les années]</i>			
Pourcentage de diplômés (troisième cycle, technique et professionnel) de programmes forestiers au cours des trois dernières années qui sont embauchés dans le secteur forestier <i>[Préciser les années]</i>			
Nombre de diplômés de programmes de formation professionnelle destinés aux aménagistes forestiers au cours des trois dernières années <i>[Préciser les années]</i>			
Autres programmes de formation non inclus ci-dessus (par ex., programmes de développement des capacités des petites et moyennes entreprises forestières)			

Indicateur 7.10 Procédures d'hygiène et de sécurité relatives aux travailleurs forestiers	Niveau national ✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Existence et mise en œuvre de politiques relatives aux aspects suivants:</i>	<i>Niveau national (Oui/Non)</i>	<i>Niveau des UFA (Oui/Non)</i>	
• Élimination ou contrôle des risques liés aux activités de gestion forestière			
• Instauration de méthodes et procédures de travail sans danger			
• Procédures visant à assurer la sécurité maximale des engins et de la manutention des produits chimiques, etc.			
• Utilisation d'équipement de sécurité et formation de la main-d'œuvre à l'hygiène et à la sécurité sur le lieu de travail			
• Indemnisation correcte des employés en cas d'accident, de blessure ou de dommages dans l'exercice de leurs fonctions			
Quels sont les mécanismes en place au niveau national/infranational pour assurer l'hygiène et la sécurité des travailleurs forestiers?	<i>[Réponse explicative]</i>		
Suivant quel degré ces mécanismes sont-ils mis en œuvre? Indiquer toute contrainte existante	<i>[Réponse explicative]</i>		
Ces mécanismes sont-ils en conformité avec la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail?	<i>[Oui/Non]</i>		
<i>Nombre d'accidents graves au cours d'opérations de gestion forestière durant les trois dernières années, par cause:</i>	<i>Nombre de décès</i>	<i>Nombre de blessures graves</i>	
Cause 1 <i>[Préciser ici]</i>			
Cause 2 <i>[Préciser ici]</i>			
Cause 3 <i>[Préciser ici]</i>			
Cause 4 <i>[Préciser ici]</i>			

Indicateur 7.11 Mécanismes de partage équitable des coûts et avantages de la gestion des forêts	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Politiques en place concernant les aspects suivants:</i>	<i>Oui/Non</i>	<i>Observations</i>	
• Traitement équitable des acteurs dans les activités liées à l'utilisation et à la gestion des forêts			
• Offre d'opportunités d'être employé dans des conditions comparables à celles des autres secteurs économiques			
• Partage des profits dégagés par les entreprises forestières et les investisseurs dans le cadre de l'utilisation des forêts avec les collectivités locales et autres acteurs			
• Offre aux propriétaires forestiers ou détenteurs de droits sur les forêts (par ex., pouvoirs publics, secteur privé, collectivités) d'opportunités de percevoir une juste rétribution en contrepartie de l'utilisation des forêts			
Mécanismes en place pour la répartition des incitations et le partage juste et équitable des coûts et avantages entre les acteurs <i>[Indiquer si ces mécanismes sont mis en œuvre, les obstacles à leur mise en œuvre et toute amélioration proposée]</i>	<i>[Réponse explicative]</i>		

Indicateur 7.12 Mécanismes de résolution des différends opposant des acteurs de la gestion forestière	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Aspects pouvant être pris en compte:</i>	<i>Oui/Non</i>	<i>Observations</i>	
• L'existence de mécanismes efficaces de communication et de résolution des conflits entre les parties intéressées			
• Le degré suivant lequel les acteurs ont concrètement voix au chapitre concernant les décisions liées à la gestion des forêts, y compris la prise en compte de la question de l'égalité des genres			
• Des consultations précoces sur les nouvelles décisions majeures d'investir dans la gestion des forêts, qu'il s'agisse de forêts naturelles ou de forêts plantées			
• Les mécanismes de résolution des conflits, le degré suivant lequel ils sont mis en œuvre et les obstacles à leur mise en œuvre	<i>[Réponse explicative]</i>		

Indicateur 7.13 Activités de subsistance des Peuples autochtones et collectivités locales dans les forêts du DFP	Niveau national x	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Populations tributaires de la forêt (niveau des UFA)	<i>Nombre de femmes</i>	<i>Nombre d'hommes</i>	<i>Total</i>
Dans les UFA, nombre de personnes pratiquant essentiellement l'agriculture vivrière			
Part de personnes tributaires des forêts qui ont résidé dans les UFA durant plus d'une génération (%)			
Superficie forestière consacrée aux usages vivriers et traditionnels:	<i>Superficie forestière (ha)</i>		<i>Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Dans les zones informelles au sein des UFA existantes [<i>Préciser les utilisations des terres et les mesures prises pour gérer les utilisations des terres objet de chevauchements</i>] 			
<ul style="list-style-type: none"> Sur des terres réservées aux activités de subsistance; par ex., réserves de peuples autochtones, forêts communautaires, autres zones réservées [<i>Préciser si elles sont situées dans une UFA ou adjacentes à une UFA</i>] 			

Indicateur 7.14 Forêts affectées à des objectifs spécifiques relevant de la culture, de la recherche et de l'éducation	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA x	Niveau du paysage x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Étendue de la surface forestière affectée à des usages spécifiques	<i>Nombre de forêts</i>	<i>Superficie (ha)</i>	<i>Statut de protection</i>
Sites archéologiques dans les forêts			
Sites culturels dans des forêts			
Forêts sacrées (telles que définies dans le pays)			
Forêts affectées à la recherche et autres objectifs éducatifs			
Forêts affectées aux loisirs, au tourisme local et à des usages périurbains			
Autre [<i>Préciser</i>]			

Droits et participation des collectivités locales et des populations autochtones en matière de gestion des forêts: indicateurs 7.15 à 7.19

Il est vital que les collectivités participent à tous les niveaux des activités forestières afin d'assurer la transparence et la responsabilisation dans la gestion, la conservation et le développement des forêts, et que tous les intérêts et préoccupations soient pris en compte. Les organismes forestiers, les propriétaires et les concessionnaires forestiers doivent se montrer désireux et capables d'adapter leur comportement à la lumière de cette participation.

Indicateur 7.15 Respect des droits d'usage des Peuples autochtones et collectivités locales dans les forêts du DFP	Niveau national ✓✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Superficie (ha)		Observations
Superficie de forêt publique pour laquelle la tenure et les droits d'usage des peuples autochtones et autres collectivités sont reconnus et mis en pratique			
Superficie estimative du DFP ou des UFA au sein de laquelle la tenure et les droits d'usage des peuples autochtones et autres collectivités locales sont reconnus			
Processus de résolution des différends relatifs aux droits d'usage forestier des peuples autochtones et autres collectivités locales	[Réponse explicative]		
Note			
• Décrire les contraintes et les propositions d'améliorations.			

Indicateur 7.16 Mécanismes d'implication des Peuples autochtones et des collectivités locales dans la gestion des forêts	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Indiquer le degré d'implication des peuples autochtones, collectivités locales et autres habitants de la forêt dans le renforcement des capacités, les processus de consultation, la prise de décisions et la mise en œuvre relevant de la gestion forestière			
Décrire l'action menée au niveau de la législation et autres efforts en place pour réaliser l'égalité des genres en matière de planification et de mise en œuvre de la gestion forestière, s'agissant notamment de permettre la participation des femmes autochtones et autres femmes de la région			

Indicateur 7.17 Superficie de forêt gérée par les Peuples autochtones et/ou collectivités locales pour la production ligneuse et non ligneuse	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Indiquer la superficie des forêts gérées par les communautés et/ou les peuples autochtones pour la production ligneuse			
Indiquer la superficie des forêts gérées par les communautés et/ou les peuples autochtones pour la production et la récolte de produits forestiers non ligneux			
Décrire l'action menée au niveau des populations pour ne pas mettre en péril ou faire disparaître les ressources exploitées			

Indicateur 7.18 Implication des Peuples autochtones et collectivités locales dans la gestion forestière	Niveau national X	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage ✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Indiquer le degré suivant lequel les peuples autochtones et les communautés locales sont impliqués dans la planification et la mise en œuvre de la gestion forestière, ainsi que les contraintes à leur intégration accrue			

Indicateur 7.19 Prise en compte des connaissances et savoir-faire des collectivités locales et des Peuples autochtones en matière de gestion forestière	Niveau national ✓	Niveau des UFA ✓✓	Niveau du paysage X
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Indiquer le degré suivant lequel les connaissances et pratiques autochtones et traditionnelles liées à la forêt sont intégrées dans la planification et la mise en œuvre de la gestion forestière, ainsi que les contraintes à leur intégration accrue			



Critère 7: Aspects économiques, sociaux et culturels. Photo: MALEBI

Ressources

- Banque mondiale 2016. WAVES: Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem Services. Site web. Disponible sur: www.wavespartnership.org/en.
- Blaser, J., Sarre, A., Poore, D. & Johnson, S. 2011. *Situation de la gestion des forêts tropicales 2011*. Série technique de l'OIBT n° 38. Yokohama, Japon.
- Bonell, M. & Bruijnzeel, L.A. 2005. *Forests, water and people in the humid tropics: past, present and future hydrological research for integrated land and water management*. Cambridge University Press.
- Burivalova, Z., Sekercioglu, C.H. & Pin Koh, L. 2014. Threshold of logging intensity to maintain tropical forest biodiversity. *Current Biology* 24(16): 1893–1898.
- Evans, J., ed. 2009. *Planted forests: uses, impacts and sustainability*. Centre for Agriculture and Biosciences International et FAO, Wallingford, R.-U.
- FAO 1990. *Soil erosion: its causes and cures*. FAO Soils Bulletin 50. Rome. Disponible sur: www.fao.org/docrep/t0389e/T0389E00.htm#Contents.
- FAO 1996. *FAO model code of forest harvesting practice*, préparé par D. Dykstra et R. Heinrich. Rome.
- FAO 2001a. *Governance principles for concessions and contracts in public forests*. FAO Forestry Paper No. 139. Rome.
- FAO 2005. *Forests and water*. FAO Forestry Paper No. 155. Rome. Disponible sur: www.fao.org/docrep/011/i0410e/i0410e00.htm.
- FAO 2006a. *Fire management: voluntary guidelines: principles and strategic actions*. Fire Management Working Paper 17. Rome.
- FAO 2006b. *Responsible management of planted forests: voluntary guidelines*. Planted Forests and Trees. Working Paper FP37E. Rome.
- FAO 2014a. *Situation des forêts du monde: mieux tirer part des avantages socioéconomiques des forêts*. Rome.
- FAO 2014b. *Respecting free, prior and informed consent: practical guidance for governments, companies, NGOs, indigenous peoples and local communities in relation to land acquisition*. Rome. Disponible sur: www.fao.org/3/a-i3496e.pdf.
- FAO 2014c. *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*. Rome. Disponible sur: www.fao.org/forestry/fgr/64582/en.
- FAO 2015. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2015*. Document de synthèse. Rome.
- FAO, Forest and Landscape Denmark & IPGRI. 2004. *Forest genetic resources conservation and management*. Vol. 3: In plantations and genebanks (ex situ). Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), Rome.
- FCPF 2013. *A guide to the FCPF readiness assessment framework*. June 2013. Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF). Washington, États-Unis d'Amérique.
- Jürgensen, C., Kollert, W. & Lebedys, A. 2014. *Assessment of industrial roundwood production from planted forests*. Planted Forests and Trees Working Paper Series Working Paper FP/48/E. FAO, Rome.
- Matta, R. 2015. *Towards effective national forest funds*. FAO Forestry Paper No. 174. FAO, Rome.
- OIBT 1993. *Directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales*. Série OIBT: Politique forestière n° 4. OIBT, Yokohama, Japon.

- OIBT 2002. *Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires*. Série OIBT: Politique forestière n° 13. OIBT, Yokohama, Japon.
- OIBT 2005. *Critères et indicateurs révisés de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales – modèle de rapport sur les C&I inclus*. Série OIBT: Politique forestière n° 15. OIBT, Yokohama, Japon.
- OIBT 2015. *Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles*. Série OIBT: Politique forestière n° 20. OIBT, Yokohama, Japon.
- OIBT 2016. *Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales*. Série OIBT: Politique forestière n° 21. OIBT, Yokohama, Japon.
- OIBT 2018. *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes*. Série OIBT: Politique forestière n° 22. OIBT, Yokohama, Japon.
- OIBT 2020. *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*. Série OIBT: Politique forestière n° 24. OIBT, Yokohama, Japon.
- OIBT 2020. *Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale*. Série OIBT: Politique forestière n° 23. OIBT, Yokohama, Japon.
- OIBT 2022. *Enseignements pour une bonne collaboration dans les forêts africaines: Examen de récents projets mis en œuvre en Afrique de l'Ouest et centrale intéressant la collaboration avec la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique*. Document d'orientation. Yokohama, Japon.
- OIBT-UICN 2009. *Directives OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois*. Série OIBT: Politique forestière n° 17. OIBT et UICN, Yokohama, Japon.
- PNUE 2014. *Forests in a changing climate: a sourcebook for Integrating REDD+ into academic programmes*. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Nairobi, Kenya.
- PNUE & UNDRR, non daté. *Opportunities in environmental management for disaster risk reduction: recent progress a practice area review: in contribution to the Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction*. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR). Partenariat pour l'environnement et la réduction des risques de catastrophes. Disponible sur: www.preventionweb.net/english/hyogo/gar/background-papers/documents/Chap5/thematic-progress-reviews/UNEP-Environmental-Management-for-DRR.pdf.
- Rights and Resources Initiative 2015. *Who owns the world's land? A global baseline of formally recognized indigenous and community land rights*. Washington, États-Unis d'Amérique.
- Seidel, F. 2012. *Traçabilité de la pérennisation: examen des technologies informatisées et semi-informatisées de traçabilité des bois*. Série technique OIBT n° 40. OIBT, Yokohama, Japon.
- Thompson, I.D., Guariguata, M.R., Okabe, K., Bahamondez, C., Nasi, R., Heymell, V. & Sabogal, C. 2013. An operational framework for defining and monitoring forest degradation. *Ecology and Society* 18(2): 20.
- Tropical Forest Foundation 2007. *Standard for reduced impact logging (TFF RIL Standard)*. TFFSTD-RIL-2006. Alexandria, VA, États-Unis d'Amérique.



L'OIBT a initié au début des années 90 le développement et l'emploi de critères et indicateurs (C&I) en lien avec le suivi, l'évaluation et la communication d'informations sur les forêts tropicales, la plus récente version des C&I de l'OIBT applicables au niveau mondial ayant été publiée en 2016. Les pays africains membres de l'OIBT, qui ont bénéficié du programme régional de renforcement des capacités en matière de C&I financé par l'OIBT et exécuté entre 2000 et 2010, ont sollicité le concours de l'Organisation en vue d'élaborer un ensemble de C&I pour l'Afrique, qui prenne en compte les enseignements dégagés de ce programme et les besoins et caractéristiques propres aux forêts d'Afrique. Cette publication en est le fruit.



ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

International Organizations Center, 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama, 220-0012, Japon
Téléphone +81-45-223-1110 Télécopie +81-45-223-1111 Courriel itto@itto.int Site web www.itto.int

© ITTO 2023